



24 JAN. 2022

ARRIVÉE

## CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU PETR CENTRE-CHER

Établi le 15 décembre 2021

### CONCLU ENTRE

Le **PETR CENTRE-CHER** représenté par son Président, **Alain Mazé**, ci-après désigné par « le territoire » ;

La communauté de communes **Vierzon Sologne Berry**, représentée par Monsieur **François DUMON**

La communauté de communes **Terres du Haut Berry**, représentée par Monsieur **Christophe DRUNAT**

La communauté de communes **Cœur de Berry**, représentée par Monsieur **Alain MORNAY**

La communauté de communes **La Septaine**, représentée par Madame **Sophie GOGUÉ**

La communauté de communes **Fercher**, représentée par Monsieur **Fabrice CHABANCE**

D'une part,

**L'État**, représenté par **Jean-Christophe BOUVIER**, Préfet du Cher et ci-après désigné par « l'État » ;

**Le Conseil Régional Centre-Val de Loire**, représenté par son Président, **François BONNEAU** et ci-après désigné par « la Région » ;

**Le Conseil Départemental du Cher**, représenté par son Président, **Jacques FLEURY** et ci-après désigné par « le Département » ;

D'autre part.

*En présence de la commune de Vierzon, représentée par M. le Maire, **Nicolas SANSU***

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduit dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Sous l'égide du territoire et de l'État, le suivi des travaux est effectué par une gouvernance partagée et constructive, à même de faire émerger une dynamique partenariale large pour que le contrat de relance et de transition écologique puisse ouvrir de nouvelles perspectives de développement.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent sous l'égide des exécutifs locaux de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants...

Le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) définit ainsi un cadre partenarial associant les acteurs investis dans le développement des territoires autour des exécutifs locaux. Son ambition est de rassembler et de faciliter la réalisation des projets structurants concourant notamment à la transition écologique, économique, sociale et culturelle des territoires. Ces projets résultent de nouvelles initiatives locales comme de celles prévues par les dispositifs contractuels existants, conformément à la vocation « intégratrice » des CRTE.

Le CRTE mobilise l'ensemble des moyens d'accompagnement au profit des collectivités locales pour permettre aux maîtres d'ouvrage et porteurs de projets concernés de disposer d'une visibilité sur les aides qui pourront être apportées par l'État, et le cas échéant, d'autres partenaires.

Le CRTE doit être un outil souple, régulièrement enrichi ou amendé, *a minima* annuellement, afin de demeurer évolutif. Il constitue le cadre permanent de travail entre les exécutifs locaux, les services déconcentrés de l'État, les représentants des opérateurs nationaux (agences nationales, Banque des Territoires, Action logement, ...), ainsi que la Région et le Département.

En région Centre Val de Loire, les CRTE constituent des dispositifs permettant la déclinaison des priorités du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, qui prévoit en son article V : « *L'atteinte des objectifs du CPER 2021-2027 Centre Val de Loire nécessite que les territoires se saisissent de ces politiques pour porter des projets de territoires transversaux, cohérents et ambitieux.* »

Pour ce faire, l'État et le Conseil régional s'engagent à accompagner, en association avec les Conseils Départementaux volontaires, la déclinaison territoriale du CPER à travers des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique.

Ces CRTE ont vocation à décliner l'accord régional de relance signé par l'État et le Conseil régional, qui se traduit par des moyens renforcés sur la période 2021-2022.

La Région Centre Val de Loire étant engagée de longue date dans une politique de soutien aux programmes territoriaux de développement intégré et durable, une synergie entre les CRTE et les Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale (CRST) initiés par le Conseil régional est recherchée afin d'optimiser l'articulation des financements.

Le Département du Cher accompagne les CRTE dans le cadre de la stratégie qu'il a définie au titre de ses politiques d'interventions, dont la politique d'aménagement du territoire visant à bâtir un projet de territoire global et cohérent, vecteur d'équité.

Le PETR Centre-Cher, l'Etat, le Conseil régional Centre Val de Loire et le Conseil départemental du Cher se sont engagés, le 25 juin 2021, à élaborer ensemble un Contrat de Relance et de Transition Ecologique, prenant appui sur le projet de territoire et les autres plans et programmes du territoire (SCoT, PLUi, etc.).

## **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les bassins de vie dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

## **Article 2 – Ambitions du territoire du PETR Centre-Cher**

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose d'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires et de les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les événements qui peuvent impacter ce dernier. Le partenariat construit autour de ce contrat participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le CRTE s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec les programmes et contractualisations déjà engagés sur le territoire, et listés dans la convention d'initialisation signée le 25 juin 2021.

## **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les ambitions stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

- **Ambition 1 : Allier le renforcement de l'attractivité à la durabilité**
- **Ambition 2 : Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique**
- **Ambition 3 : Aménager un territoire qui favorise la cohésion sociale et la proximité**
- **Ambition 4 : renforcer les coopérations territoriales à toutes les échelles**

Les Ambitions sont déclinées en orientations stratégiques, qui sont détaillées en annexe 2. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

## **Article 4 – Le Plan d'action**

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en opérations portées par les acteurs territoriaux.

Un premier recensement de ces opérations est décrit dans le tableau des projets joint en annexe.

Ces opérations, de niveaux de maturité différents, feront l'objet d'un examen spécifique par le comité des financeurs afin d'être proposés par la suite à l'intégration du contrat de relance et de transition écologique

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations.

**Les opérations qui feront l'objet d'un accord de principe du comité de pilotage seront inscrites chaque année dans une convention de financement après validation par les instances de gouvernance.**

Le Préfet du Cher peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

## **Article 5 - Engagements communs des financeurs**

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### **5.1 Engagements du territoire**

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire du PETER Centre-Cher assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire s'engage à animer le travail d'élaboration et de pilotage du CRTE, en associant étroitement les partenaires (Etat et ses opérateurs, Région, Département, porteurs de projet et société civile) afin d'engager et de maintenir la dynamique de projets sur le territoire, en réponse aux objectifs du projet de territoire du PETER Centre-Cher.

Le territoire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

### **5.2 Engagement de l'Etat, ses établissements et opérateurs publics**

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

Une convention d'initialisation a été signée entre le territoire du PETER Centre Cher, le Conseil régional, le Conseil Départemental et l'Etat le 25 juin 2021, marquant l'engagement de l'ensemble des partenaires et du territoire.

Pour soutenir le déploiement du CRTE, l'Etat finance un poste de chef de projet CRTE à hauteur de 75%, soit 60K€ sur 2 ans.

Le rôle de ce chef de projet CRTE est notamment d'accompagner l'élaboration, l'animation, la mise en œuvre, la communication, le suivi et l'évaluation du contrat.

L'appui de l'Etat porte également sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier la possibilité de cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

-L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

-La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;

-Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les services déconcentrés de l'État et agences techniques départementales pourront également être sollicités.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple étudier les actions amorcées nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles.

### **5.3 Engagements de la Région Centre Val de Loire**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Son soutien s'exerce principalement au titre sa politique contractuelle avec les territoires qui s'appuie sur des programmes de développement intégrés, portés à l'échelle de bassins de vie sur la base d'un projet de territoire.

Sont en particulier concernées les thématiques suivantes s'inscrivant dans les priorités du CPER :

- **Attractivité du Territoire : atouts touristiques des territoires, projets alimentaires territoriaux**



- Cohésion territoriale et sociale : structures d'exercice coordonné, revitalisation et renforcement de la centralité des villes moyennes et petites, renouvellement urbain des quartiers en politique de la Ville, maillage en équipements culturels de proximité, maillage en équipements sportifs structurants, notamment nautiques,
- Transition écologique et énergétique : isolation des bâtiments publics et logements sociaux, biodiversité, mobilités durables, notamment développement du vélo utilitaire, urbanisme durable (friches, renaturation, aménagements urbains favorisant l'adaptation au réchauffement climatique ...

Les actions inscrites au CRTE pourront ainsi bénéficier des financements d'ores et déjà inscrits dans le CRST en cours, ou à inscrire par simple transfert de crédits ou par avenant, ou à défaut, à inscrire lors d'un prochain Contrat régional à négocier pendant la durée du CRTE.

La Région pourra également, plus ponctuellement, apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE, via ses autres cadres d'intervention ou les dispositifs européens. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

#### **5.4 Engagements du Département du Cher**

Chef de file des politiques de solidarité sociale et territoriale, le Département du Cher privilégie les investissements d'avenir pour renforcer sa compétitivité et son attractivité.

En cohérence avec les principaux Schémas départementaux, il met notamment à disposition des collectivités expertise, conseils et dispositifs d'ingénierie de projets dans une logique de développement territorial et d'aménagement durable.

Il apporte son soutien aux actions s'inscrivant dans le cadre de sa politique d'intervention en termes d'aménagement du territoire définie en complémentarité avec ses politiques sectorielles relevant de ses compétences, autour des trois enjeux majeurs identifiés que sont la jeunesse, l'insertion par l'activité économique et la ressource en eau.

#### **5.5 Engagements communs de l'État, de la Région et du Département**

L'État, la Région et le Département s'engagent à désigner un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ils s'engagent à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Les financeurs s'engagent à apporter leur appui à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention en communiquant sur les opportunités de financement, les conditions de leur déclenchement et en apportant un conseil dans l'élaboration des projets jugés structurants.

Ils instruisent dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises, en premier lieu en se prononçant rapidement sur l'éligibilité des projets ou la disponibilité de crédits.

Ils rendent leurs décisions de financement en considérant le cadre partenarial prévu par le CRTE de façon à faciliter le tour de table financier des maîtres d'ouvrage et l'évaluation du reste à charge. Ainsi, sera recherché un calendrier commun pour arrêter les décisions de financement et partager l'information sur la nature et le montant des soutiens apportés. Chaque partenaire financeur mobilisera les dispositifs en vigueur, au regard d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier complet.

Ils recherchent les mutualisations possibles dans la constitution des dossiers propres à alléger les démarches des porteurs de projet.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention qui seraient mentionnés au CRTE sont indicatifs, puisque soumis aux réserves de disponibilité des crédits, du respect des procédures de chaque partenaire, des résultats de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt et de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré.

Le Comité régional des financeurs prévu à l'article R1232-11 du code général des collectivités territoriales assure la coordination des engagements financiers pour les projets présentés dans le cadre de ce contrat. Chaque financeur reste toutefois décideur et responsable des moyens qui le concernent.

Le Comité régional des financeurs peut mener une évaluation des projets mis en œuvre dans la région, en lien avec les équipes nationales de l'Agence nationale de la cohésion des territoires. En tout état de cause, il assure le suivi de la mise en œuvre du programme dans la région Centre-Val de Loire.

## **Article 6 – Gouvernance du CRTE**

### **6.1 le comité de pilotage**

Comme le précise la convention d'initialisation signée le 25 juin 2021, le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du Cher et par le Président du PETR Centre-Cher. Il est composé des représentants de la Région Centre Val de Loire et du Département du Cher, et des Communautés de communes signataires.

Plusieurs communes sont engagées dans les programmes "Petites villes de demain" et Action Cœur de Ville. Remplissant des fonctions de centralité sur le territoire, elles sont associées au présent CRTE et participent aux instances de gouvernance.

Le COPIL siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE.
- Examiner l'avancement et la programmation des actions.
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique.
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.
- Etablir la convention annuelle de financement.



Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

## **6.2 Le comité technique**

Le comité technique est composé des représentants du PETR Centre Cher, des services de l'État et des collectivités signataires (Communautés de communes, Région, Département), et des centralités du territoire (Vierzon, Saint Florent sur Cher, Avord – Baugy, Henrichemont, Saint Martin d'Auxigny, Les Aix d'Angillon). Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Le territoire se charge d'associer aux comités techniques, en accord avec les services de l'État, de la Région et du Département, les partenaires dont la mobilisation est nécessaire pour l'accompagnement des projets et actions inscrits au CRTE.

## **6.3 L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets**

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## **Article 7 - Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de cinq ans. Il est modifié autant de fois que jugé nécessaire d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 8 - Suivi et évaluation**

Les signataires s'accordent sur la mise en place d'un socle d'indicateurs communs à l'ensemble des projets inscrits au CRTE :

- Nb d'emplois créés
- GES économisés
- KWh économisés
- ha artificialisés

Ce socle pourra être enrichi, projet par projet, d'autres indicateurs spécifiques d'évaluation.

## **Article 9 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

### **Liste des annexes**

**Annexe 1 : Diagnostic du territoire**

**Annexe 2 : Ambitions du territoire, déclinées en orientation et actions**

**Annexe 3 : Liste des projets recensés au 01/12/21 s'inscrivant dans les orientations du projet de territoire**

Établi en 9 exemplaires et signé le 15 décembre 2021

Le Président du PETR  
Centre-Cher



ALAIN MAZÉ

Le Président de la Communauté  
de communes FerCher



Fabrice CHABANCE

Le Président de la Communauté  
de communes Vierzon Sologne  
Berry



François DUMON

La Présidente de la Communauté  
de communes La Septaine



Sophie GOGUÉ

Le Président de la Communauté  
de communes des Terres du  
Haut Berry



Christophe DRUNAT

Le Président de la Communauté  
de communes Cœur de Berry



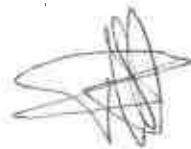
Alain MORNAY

Le Président du Conseil  
départemental du Cher



Jacques FLEURY

Pour le Président du Conseil  
Régional Centre-Val de Loire et  
par délégation, le Vice-président



Philippe FOURNIÉ

Le Préfet du Cher



Jean-Christophe BOUVIER

*En présence du Maire de Vierzon, Nicolas SANSU*

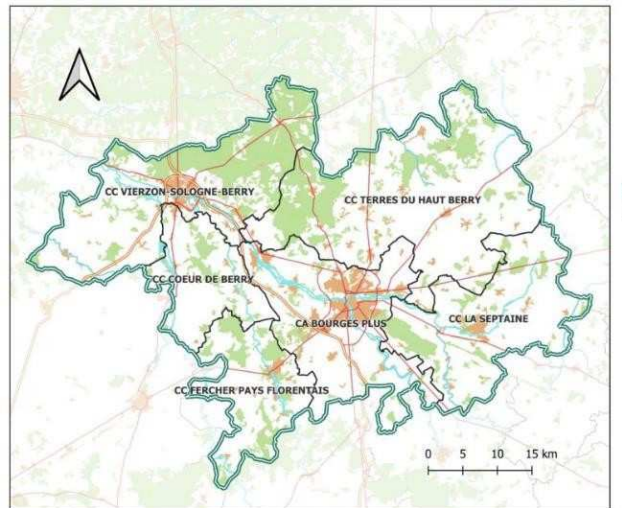
# ANNEXE 1

## Présentation du territoire Centre-Cher

### Chiffre clés

- 98 communes
- Environ 200 000 habitants en 2021
- 2 pôles urbains – Bourges et Vierzon
- 
- 6 intercommunalités qui sont les suivantes :
  - > Bourges Plus, 17 communes ;
  - > Vierzon-Sologne-Berry, 15 communes ;
  - > Terres du Haut Berry, 30 communes ;
  - > Cœur de Berry, 11 communes ;
  - > Fercher-Pays Florentais, 9 communes ;
  - > La Septaine, 15 communes.

LE POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL CENTRE-CHER EN 2021

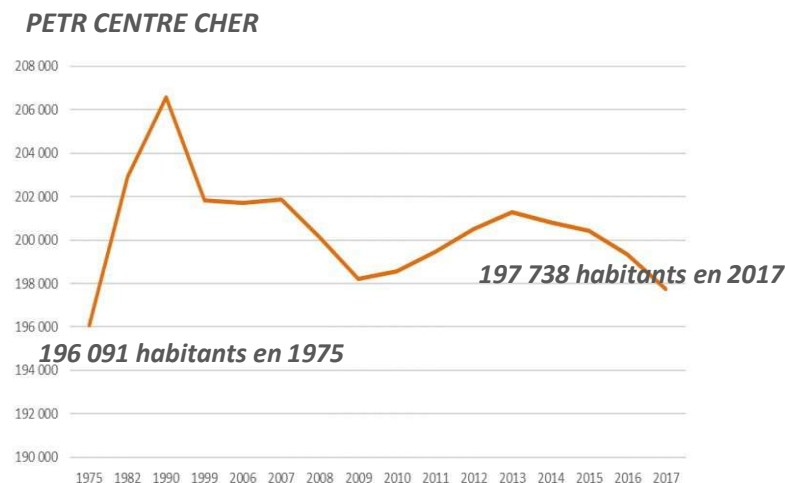


### Dynamiques démographiques et caractéristiques de la population du PETR Centre Cher

#### Un territoire qui se caractérise par une faible attractivité démographique

Avec un gain de seulement 1650 habitants sur la période observée, le PETR Centre Cher constitue un territoire sur lequel on enregistre à plusieurs reprises des périodes prolongées de repli, à l'instar de la décennie 1990-2009, et de la période récente. En effet, entre 2012 et 2017, le périmètre du PETR Centre Cher a connu **une diminution moyenne de sa population de 1,4 %** (- 2,45 % sur le département du Cher contre + 0,49 % sur le Centre-Val de Loire et + 1,99 % sur l'hexagone).

#### Evolution de la population entre 1975 et 2017



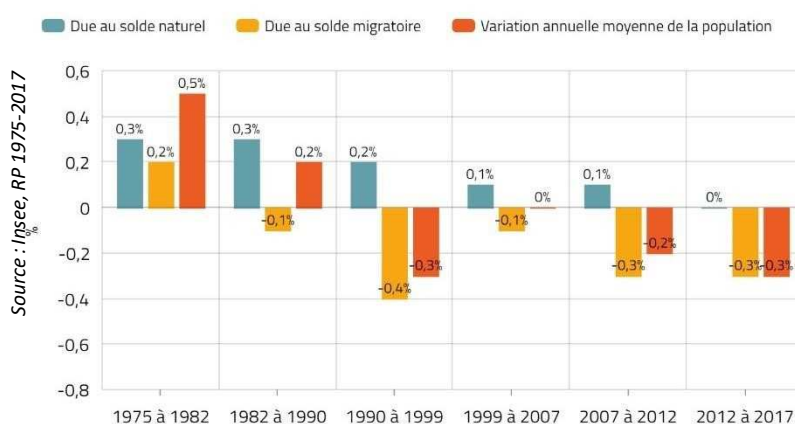
#### Chiffres clés



**2/3 de la population du Cher**  
**Une agglomération**  
**Un département rural**  
**Cher : 42,1 hbts/km<sup>2</sup>**  
**PETR : 77,6 hbts/km<sup>2</sup>**  
**France : 105 hbts/km<sup>2</sup>**

## Un mouvement qui s'est accentué sur la dernière période observée, marquée par un fléchissement inédit du solde naturel

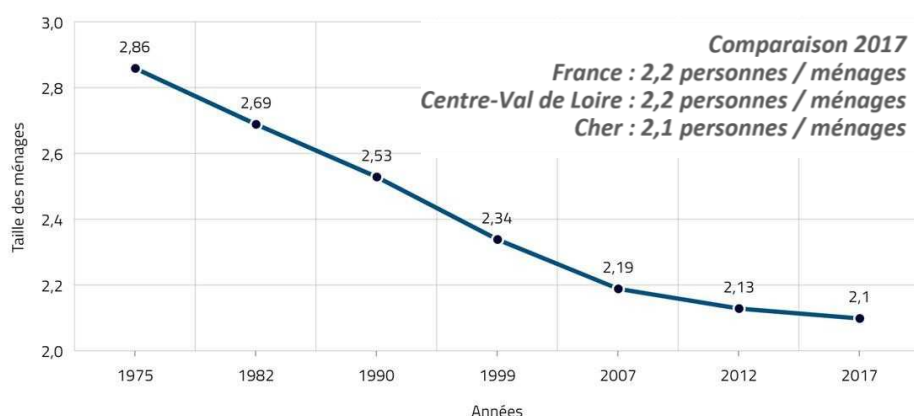
En effet, alors que le solde migratoire était globalement en repli depuis les années 1980, le territoire connaissait un solde naturel légèrement positif sur la longue période, bien que s'érodant de manière persistante depuis les années 1990 sous les effets du vieillissement de la population, et de la baisse de la natalité. **Un phénomène qui a muté sur la dernière période, avec une croissance négative en matière de solde naturel (- 0,01%).** Ainsi, sur le PETR, seule la CC des Terres du Haut Berry a connu une augmentation de population sur la période (+ 2,3%). Dans le même temps, les trois principales communes principales du PETR perdaient de la population. Outre le vieillissement, les tendances démographiques du PETR s'inscrivent également **dans un phénomène de périurbanisation**, se traduisant par **l'émergence d'un « cercle » de développement** englobant les communes de la première couronne de Bourges, du sud-est de Vierzon et des espaces ruraux dynamiques, tels que le sud et l'est des Terres du Haut Berry.



## Un territoire touché par le vieillissement de sa population

La diminution du nombre moyen de personnes par ménage est un constat récurrent à l'échelle nationale. Sur le PETR, **cette tendance est à mettre en lien avec le vieillissement de la population locale.** Un phénomène qui impacte le PETR Centre Cher comme les territoires de comparaison, avec une taille moyenne des ménages en décélération constante. La croissance des familles monoparentales observée sur le périmètre renforce cette tendance.

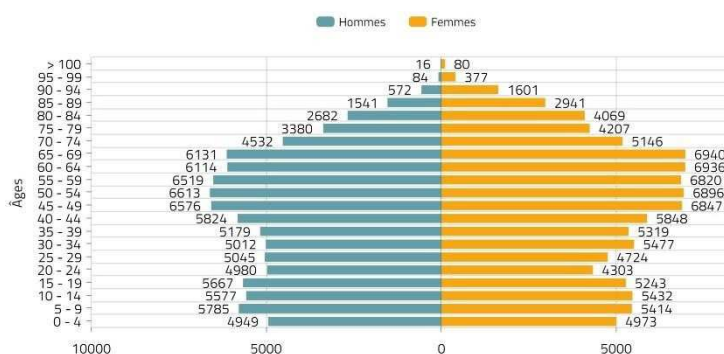
### Evolution de la taille des ménages entre 1975 et 2017 - PETR CENTRE CHER



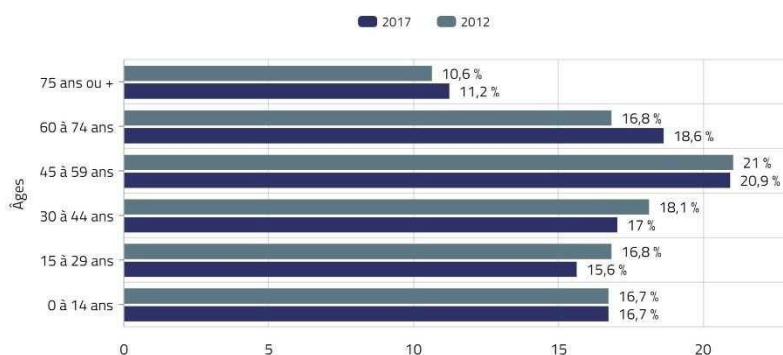
## Un mouvement qui a tendance à s'accroître

La pyramide des âges de 2017, ainsi que l'évolution de la structure de la population par âge illustre bien cette **tendance à l'accroissement du mouvement du vieillissement de la population**, avec notamment un accroissement des classes d'âge des 60 ans et plus. Un phénomène que l'on retrouve dans l'indice de vieillissement qui est en augmentation constante, atteignant en 2017, le ratio de 104 personnes > = 65 ans pour 100 jeunes < 20 ans. A titre de comparaison à l'échelle de la France en 2017, ce ratio était seulement de 80 et de 92 sur la région Centre Val de Loire.

### Pyramide des âges 2017 - PETR CENTRE CHER



### Evolution de la structure de la population par âge entre 2012 et 2017 - PETR CENTRE CHER



## Un phénomène de vieillissement présent également dans la répartition socio-professionnelle de la population

En effet, le **processus de vieillissement de la population observé à l'échelle du PETR Centre Cher conduit à une surreprésentation de retraités**, dont le nombre risque de s'amplifier à l'avenir, au détriment de certaines catégories socioprofessionnelles telle que les ouvriers, historiquement très représentés au regard du tissu industriel local. Cette tendance concerne aussi bien les espaces urbains et ruraux du territoire, mais reste nettement moins prononcée au sein de la CC de la Septaine, grâce à l'attractivité de la base aérienne d'Avord.

### Professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) PETR CENTRE CHER (comparaison France)

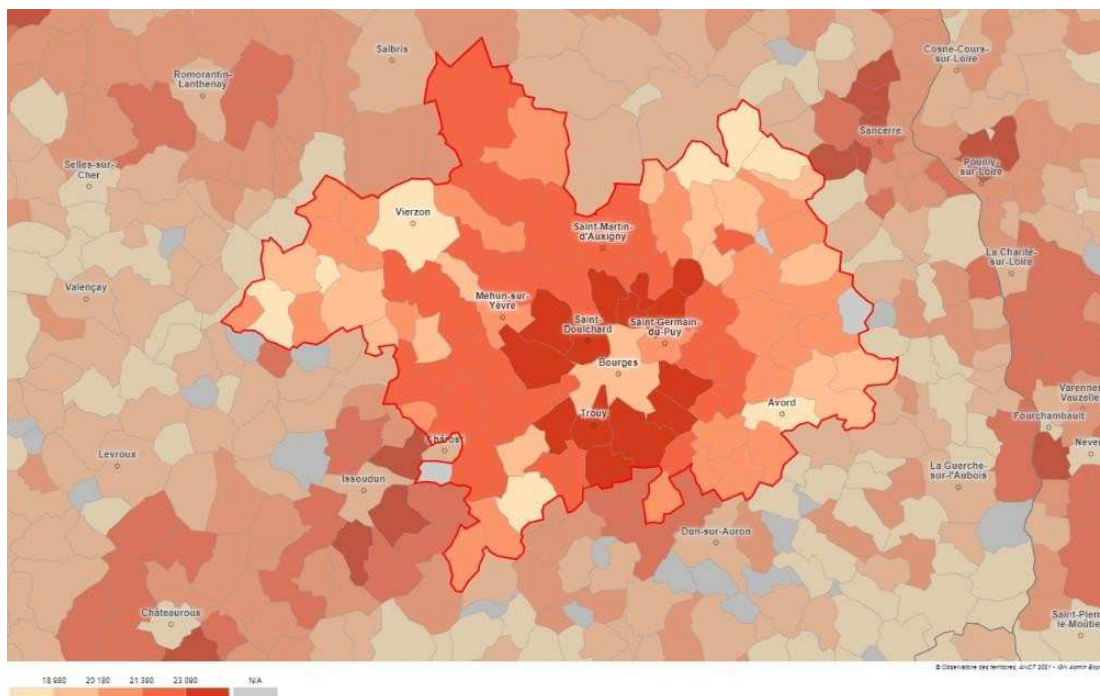




## Un revenu médian sur le PETR du Centre Cher comparable à celui observé à l'échelle nationale, mais des disparités territoriales significatives

Le niveau de vie médian du PETR Centre Cher était estimé à 1 760 €, contre 1730 € à l'échelle nationale en 2017. Un indicateur qui ne doit pas faire oublier des disparités entre les territoires accueillant des ménages plus favorisés, globalement concentrés dans la première couronne de l'agglomération de Bourges + et l'Ouest de la CC des Terres du Haut Berry, et ceux concentrant des ménages plus fragiles économiquement, à l'instar de la Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry.

### Médiane du revenu disponible par UC - PETR CENTRE CHER



### Principaux enjeux à retenir sur le volet « dynamiques démographiques et caractéristiques de la population »

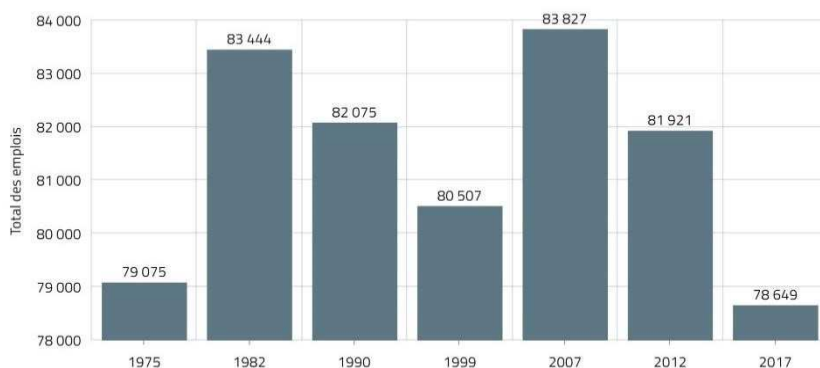
- > **Atténuation du vieillissement de la population** en cherchant à maintenir et à attirer une population de jeunes actifs, grâce au maintien des équipements et des services dans les différents espaces ruraux et urbains du territoire. L'enjeu étant de proposer une nouvelle offre territoriale attractive vis-à-vis de nouvelles populations et répondant à la mixité générationnelle.
- > **Redynamisation de la « colonne vertébrale » Avord-Bourges-Vierzon (ABV)**, en complémentarité entre espaces urbains et espaces ruraux. **La complémentarité et l'équilibre urbain / rural** constituant d'ailleurs un des principaux enjeux du SCOT ABV en cours d'élaboration sur le périmètre du PETR Centre Cher.
- > **L'adaptation des politiques publiques en réponse aux besoins spécifiques de la population âgée** en matière d'offre résidentielle (logements de type T2/T3, domotique favorisant le maintien à domicile...), d'équipements/ services (établissements d'accueil spécialisés et de santé...), et d'emplois (développement des métiers liés à la silver économie).

## Dynamiques de l'emploi et caractéristiques du tissu économique du PETR Centre Cher

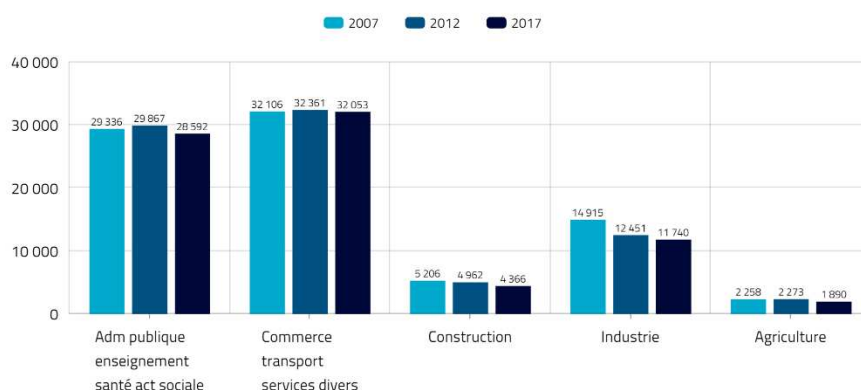
### Un nombre d'emplois qui diminue tous secteurs d'activités confondus

A l'instar des pertes de population observées ci-dessus à l'échelle du PETR Centre-Cher, le territoire a enregistré des pertes d'emploi plus ou marquées depuis 1975. Ainsi, sur la dernière période observée, **ce mouvement baissier a été significatif, (- 4% entre 2012 et 2017). Soit une diminution plus importante que celle constatée sur les périodes précédentes.** Toutefois, ce phénomène est à mettre en perspective d'une part avec le **développement de l'emploi non-salarié et du micro-entrepreneariat**, et d'autre part, le **recul du nombre d'actifs** sur la même période. En effet, dans un contexte général de vieillissement de la population sur le territoire (cf. supra), un recul de la population active est enregistré, et in fine faute de remplacements des départs en retraite, un recul du nombre d'emplois.

### Evolution du nombre d'emploi entre 1975 et 2017 - PETR CENTRE CHER

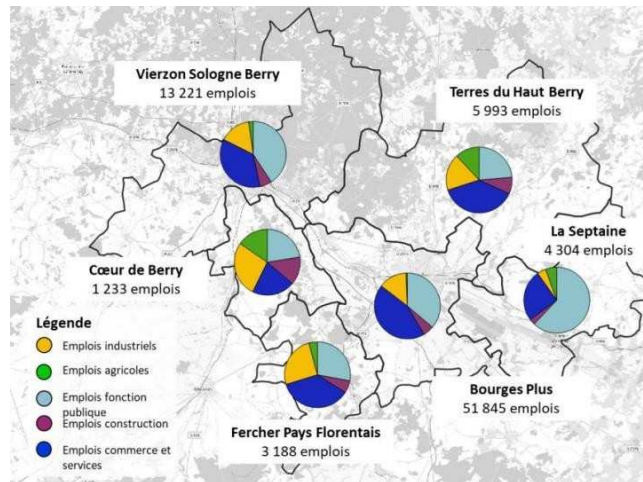


**Cette diminution concerne l'ensemble des secteurs d'activités, et l'ensemble des EPCI dans des proportions variées** : elle est particulièrement marquée dans les plus petits EPCI du territoire, à l'exception de la CC Terres du Haut-Berry.



## Une forte présence des activités présentielle et administratives sur le périmètre et deux tiers des emplois concentrés sur Bourges Plus

Sur le territoire, on constate, outre **une forte concentration des emplois sur Bourges Plus**, une structuration de l'emploi majoritairement orientée vers les activités présentielle (commerce et services) et administratives (cf - des villes de Bourges et de Vierzon, sont respectivement Préfecture et Sous-Préfecture, sans oublier la base militaire d'Avord).



**L'industrie se révèle également un important pourvoyeur d'emplois sur le territoire, en particulier au sein des intercommunalités plus rurales du territoire** à l'image des CC FerCher Pays Florentais et Cœur de Berry. En effet, Le secteur industriel constitue la véritable ossature économique à l'échelle du département, en témoigne l'identification des deux bassins de Bourges et Vierzon **comme « Territoires d'industries »**. L'industrie sur le territoire du SCoT est tirée par **plusieurs poids lourds du secteur de la Défense et de l'aéronautique** (MBDA, Nexter, ...), dont la croissance profite à de nombreux sous-traitants locaux. De manière plus spécifique au sein du secteur industriel, on distingue une **filière agroalimentaire diversifiée** incarnée par de solides entreprises familiales (Monin, Triballat...), mais aussi des enseignes à la pointe de l'innovation (Genialis).



**Outre les secteurs industriels relevant de la métallurgie / mécanique et de l'agro-alimentaire/ agriculture, on constate le fort développement du secteur du transports/ logistique sur le territoire du PETR Centre Cher**

En effet, on constate en particulier sur le périmètre de Bourges Plus, une progression des effectifs salariés du secteur de la logistique et de l'entrepôt, avec l'installation de plateformes logistiques à proximité des échangeurs autoroutiers.

Il faut citer également en termes de dynamiques intéressantes en matière de création d'emplois, les secteurs du bois/papier et sa transformation (papier, carton, meubles), de l'habillement (notamment avec la proximité des ateliers Louis Vuitton d'Issoudun), de l'industrie chimique. Enfin, au titre des autres secteurs d'intérêt ou ayant du potentiel en termes d'emplois, il faut citer le numérique avec l'installation d'entreprises telles que Ledger à Vierzon, en capacité d'attirer un réseau de partenaires/sous-traitants.

### En termes de tissu économique, il s'agit d'un territoire fortement orienté vers les TPE/PME...

Le territoire se caractérise effectivement par **une part importante d'entreprises de petite taille**, en effet, 92% des établissements du territoire comptent moins de 10 salariés. Cette proportion est similaire à celle observée sur la Région même si le territoire d'étude comporte, en proportion, un nombre un peu plus élevé d'établissements de plus de 100 salariés.

Les unités n'employant aucun salarié (auto-entrepreneurs, indépendants, exploitants...) représentent à elles

**Structure des établissements actifs par effectifs salariés en 2016**  
Source : Insee 2016 / traitement : Praxidev



seules 66,2% des établissements du territoire (Région : 68,2%). **Les établissements de 50 salariés et plus sont en revanche légèrement plus représentés sur le territoire du PETR Centre Cher (1,5%), qu'à l'échelle régionale (1,3%), soulignant la présence sur le territoire de grands donneurs d'ordre.**

### ... qui rencontre des difficultés en termes de recrutement

Les employeurs du territoire jugent en effet les recrutements plus difficiles que la moyenne sur le territoire. Ces difficultés concernent d'ailleurs plusieurs profils - les recrutements de cadres, les profils qualifiés et les métiers moins attractifs avec des réponses particulières à apporter à chacun.

**Ainsi, le recrutement est l'enjeu le plus régulièrement abordé par les entreprises.** Ces dernières font en effet état de grandes difficultés à recruter des salariés, que ceux-ci aient des profils adaptés à leurs activités (en termes de formation) ou non (salariés non-qualifiés), quel que soit le domaine d'activités de l'entreprise.

- Certaines entreprises font même remonter une problématique de concurrence dans le recrutement et de départ des talents formés par les TPE (sous-traitants notamment industriels) vers les grands donneurs d'ordre du territoire.
- Le recours à l'intérim est par conséquent important sur le territoire (notamment dans le secteur du BTP), et les entreprises font le constat de l'existence d'une population intérimaire qui ne souhaite pas quitter ce statut.
- Une population active vieillissante (salariés comme chefs d'entreprises), comme nous l'avons précédemment évoquée, qui pose la question renouvellement des actifs sur le point de partir à la retraite d'une part, et de la reprise des activités d'autre part (cas d'entreprises en bonne santé économique éprouvant des difficultés à trouver un reprenneur).
- Un problème d'attractivité : les salariés qui viennent et/ou restent sont globalement ceux qui ont des attaches dans la région. Les entreprises éprouvent des difficultés à attirer et retenir les profils extérieurs au territoire (notamment qualifiés).
- Plusieurs cas d'entreprises qui forment leurs salariés en interne, du fait de l'incapacité à embaucher des salariés déjà formés (formations « rares » ou activités extrêmement spécifiques), mais des difficultés à retenir ces profils, souvent jeunes, une fois la formation terminée (cas des apprentis notamment).

### ... La formation constitue donc un enjeu de taille sur le périmètre du PETR Centre-Cher

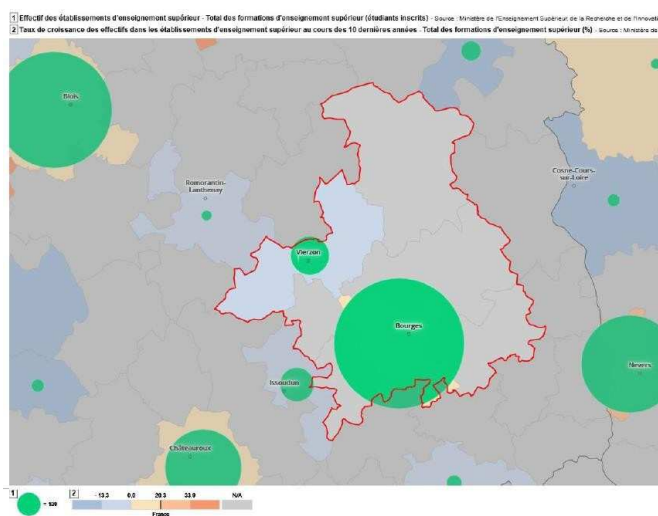
En effet, l'offre de formation constitue par conséquent un **élément important d'attractivité auprès des entreprises**, et un élément d'ancrage de la population en ouvrant les portes du marché du travail.

### Des dynamiques différentes sur chaque zone avec un développement du supérieur sur Bourges

Si le territoire est relativement bien pourvu en matière de formation, avec des filières qui correspondent plutôt aux métiers et aux spécificités du territoire et aux niveaux de qualification attendus. Une offre de formation supérieure qui pourrait toutefois être étoffée (même si des projets sont déjà à l'œuvre, tels que l'école internationale de développement de logiciel ALGOSUP à Vierzon) en complémentarité avec l'offre des universités voisines. En effet, les grandes écoles et universités se situent pour la plupart hors du territoire, ce qui incite les jeunes à le quitter, afin de poursuivre leurs études après l'obtention du baccalauréat.

#### Sur cette thématique de la formation, quatre principaux enjeux sont à retenir :

- Un renforcement des liens entre la formation et les entreprises ;
- La valorisation et l'attractivité de l'offre de formation ;
- La fidélisation des étudiants qualifiés afin de maîtriser la baisse démographique ;
- Proposer une offre de formation avec au centre des préoccupations la question de la mobilité.



### La nécessité de constituer et proposer une offre d'accueil cohérente à destination des entreprises

Le territoire du SCoT Avord Bourges Vierzon recense 67 zones d'activités intercommunales (dont zones d'activités commerciales mais hors projets) réparties sur les six EPCI et recouvrant une superficie totale d'environ 1 694 hectares :

- o La CA Bourges Plus compte 31 zones d'activités sur une surface totale d'environ 1 169 ha ;
- o La CC Terres du Haut Berry compte 15 zones d'activités sur une surface totale d'environ 71 ha ;
- o La CC Vierzon Sologne Berry compte 14 zones d'activités sur une surface totale d'environ 318 ha ;
- o La CC La Septaine compte 3 zones d'activités sur une surface totale d'environ 36 ha ;
- o La CC FerCher Pays Florentais compte 3 zones d'activités sur une surface totale d'environ 86 ha ;
- o La CC Coeur de Berry compte 1 zones d'activités sur une surface totale d'environ 13 ha.

La répartition des surfaces de zones d'activités économiques se révèle très polarisée sur le territoire : la CA Bourges Plus concentre ainsi 69% des surfaces de zones d'activités économiques existantes (hors projets) à l'échelle du SCoT, dont 41% sont localisés sur la ville de Bourges (environ 487 ha). Il apparaît donc nécessaire de mieux prendre en compte le caractère pluriel, urbain, périurbain et rural du territoire du SCoT, et agir en faveur de l'équilibre entre urbanité et ruralité dans une logique d'équité territoriale.

Enfin, il existe pour le territoire du SCoT un enjeu de reconquête de friches commerciales (sur l'agglomération berruyère) et industrielles (Communauté de communes FerCher Pays Florentais par exemple) dont certaines nécessitent d'importants travaux de dépollution.

#### **Principaux enjeux à retenir sur le volet « Dynamiques de l'emploi et caractéristiques du tissu économique »**

- > Définir une **politique d'accueil des entreprises lisible** limitant les situations de concurrences.
- > Consolider les **nouvelles filières en voie de développement sur le territoire** (numérique, logistique) et poursuivre la structuration des filières existantes.
- > Renforcer l'ancrage territorial et l'attractivité économique du territoire par la **structuration d'un marché de l'emploi répondant aux besoins des entreprises et des habitants.**

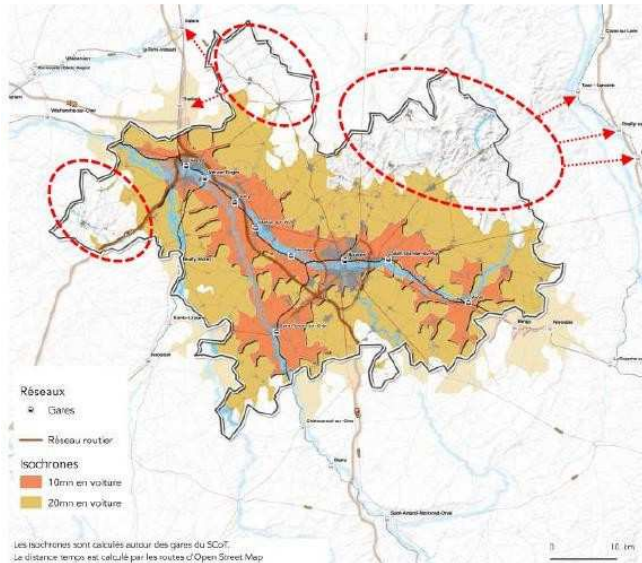


## Les services et les équipements à l'échelle du PETR Centre Cher

### Mobilité et flux : des infrastructures suffisantes ?

Un territoire qui bénéficie d'une **position de « carrefour sud-régional »**. Un positionnement qui est la résultante d'un important maillage d'infrastructures routières et ferroviaires, (A71, A20, RN151, ligne Paris- Orléans-Limoges-Toulouse, ...). Néanmoins, **des connexions physiques qui restent à améliorer**, notamment les liaisons vers Paris et les métropoles régionales de Lyon, Nantes, Bordeaux

Temps d'accès moyen aux gares du SCoT en voiture  
Source : IGN / traitement : E.A.U.

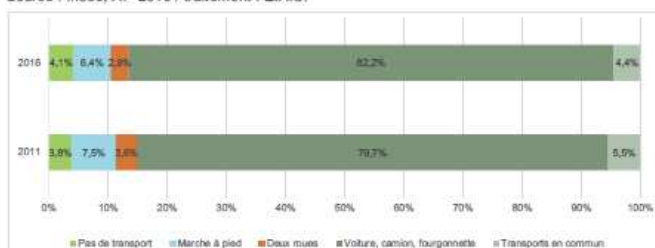


### Une dépendance à la voiture, qui nécessite de réfléchir à des solutions alternatives en développant les mobilités durables

La localisation d'une dizaine de gares sur le territoire, permet dans la majorité des cas, d'accéder à une gare en moins de 20 minutes en voiture. Cependant, l'accès aux trains est plus compliqué pour les franges nord et ouest du territoire, non équipées de gares.

**Ainsi, le territoire n'offre pas d'alternative à la voiture, surtout sur les intercommunalités les plus rurales,** malgré l'importance de la population active non-motorisée, ce qui fragilise d'autant plus la recherche d'emploi de certains profils à la mobilité limitée. En termes de chiffres, il s'agit d'environ 80 % des actifs qui effectuent leurs déplacements domicile-travail en voiture. **Une dépendance à la voiture** qui a bien été identifiée par les collectivités, qui cherchent à inverser cette tendance par le **développement des mobilités durables – électromobilité, utilisation du vélo** (plan vélo de Bourges Plus, itinéraires locaux valorisés par le Département et les EPCI), maillage en aires de co-voiturage...

Modes de transports des actifs en 2011 et 2016  
Source : Insee, RP 2016 / traitement : E.A.U.



En termes de mobilités, il faut noter également les deux points suivants :

- **Un accès à la mobilité inégale** selon les lieux de résidences et les catégories de personnes (notamment pour les personnes captives comme les jeunes et les personnes âgées.
- Un secteur des transports très **consommateur d'énergies fossiles**, rendant le territoire dépendant.

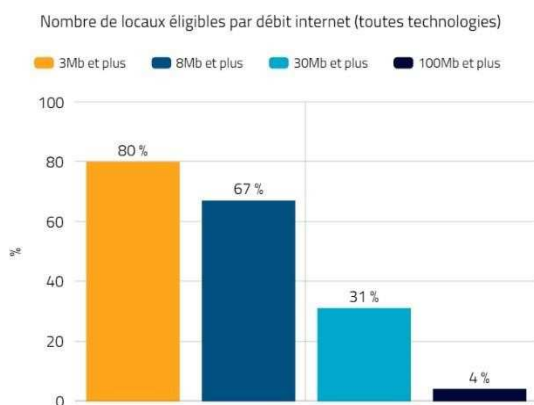


## Une desserte numérique disparate selon les territoires

La qualité du service numérique tant en termes d'équipements que d'usages constitue aujourd'hui un impératif pour assurer les bonnes conditions du développement territorial.

**Néanmoins, sur le territoire du PETR Centre Cher, une desserte numérique qui se révèle insuffisante et hétérogène entre espaces urbains et ruraux.**

Ainsi, si la fibre est présente sur certains secteurs de Bourges, Vierzon et les CC Coeur de Berry et des Terres du Haut Berry, cet équipement n'est pas encore accessible au sein des CC des Villages de la Forêt et Fercher-Pays-Florentais. Il s'agit pourtant d'un **levier de développement aujourd'hui incontournable** pour les territoires, aussi bien en termes résidentiels qu'économiques et touristiques.



## Vers une consolidation de la filière du numérique

Plusieurs projets concernent le souhait du territoire de se positionner sur de nouvelles filières comme le numérique avec un enjeu fort d'articuler les différents projets en cours pour gagner en visibilité :

### CA Bourges Plus

- Campus numérique à Lahitolle qui dépend de l'université d'Orléans.
- Campus connecté : pour les décrocheurs notamment, toutes filières confondues.

### CC Vierzon Sologne Berry

- Numérique : prochaine installation de l'école numérique Algosup (bac+3/5).
- Projet de campus connecté avec le CNAM.
- Projet de pôle numérique : friche industrielle en plein centre-ville avec fermeture d'une usine : 11 000 m<sup>2</sup> à aménager pour accueillir des formations numériques, CNAM, et incubateur.



*La friche industrielle du B3 devrait héberger d'ici 2030 entre 300 et 500 étudiants en informatique. (Crédits : Reuters)*

## Une faible offre de santé...

**En matière d'offre de soins, les tensions sont en effet particulièrement importantes sur le territoire du PETR Centre Cher.** On observe ainsi plusieurs phénomènes se cumulant - une diminution de la pratique libérale, un vieillissement des professionnels de santé avec un renouvellement de ces derniers insuffisant, ou encore des difficultés auxquelles sont confrontées les structures publiques.

### ...résultant d'un problème de démographie médicale

**Cette désertification médicale constitue en effet une des principales faiblesses observées sur le périmètre du PETR Centre Cher** se manifestant de facto par une densité médicale en baisse. En chiffres, cela se traduit par une densité de médecins généralistes libéraux ou mixtes de 82,6 médecins généralistes libéraux ou mixtes pour 100 000 habitants, contre 102,1 au plan national (DRESS/ADELI au 1er janvier 2017).

Ainsi, pour faire face au surcroît de demande lié à l'augmentation de la population âgée, et compte tenu des départs massifs à la retraite des professionnels (55,8 % des généralistes et 58% des spécialistes avaient plus de 55 ans en 2016), le besoin potentiel de nouveaux médecins généralistes estimé par l'INSEE est d'environ 1 150 afin d'assurer une offre identique à celle d'aujourd'hui.



### **Principaux enjeux à retenir sur le volet « Services et les équipements à l'échelle du PETR Centre Cher »**

- > **Mettre en œuvre une offre de mobilité intermodale** en associant les différentes échelles territoriales, afin de permettre de relier les grands espaces territoriaux et les pôles de manière à irriguer l'ensemble du territoire régional.
- > **Généraliser les connexions numériques à l'ensemble du territoire**, afin d'éviter tout clivage territorial entre espaces urbains et ruraux.
- > **Travailler à l'amélioration du maillage en offre de soins**, à une attractivité renouvelée auprès des étudiants en médecine et des jeunes professionnels, et à la prise en compte des évolutions structurelles.
- > Investir dans la formation en offre de soins afin de favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire et renforcer l'attractivité des formations médicales et paramédicales.
- > **Consolider les filières en voie de développement sur le territoire** (numérique, santé) tout en poursuivant la structuration des filières existantes

## L'habitat et l'urbanisme à l'échelle du PETR Centre Cher

### Des capacités offertes par le parc de logement limitées, en particulier pour certains profils de ménages (personnes âgées, familles monoparentales...)

La hausse du vieillissement de la population conjuguée à celle des familles monoparentales nécessitent en effet d'adapter et d'accroître la réponse aux besoins en logement, afin de maintenir le niveau de la population actuelle. Ainsi, afin d'être attractif au niveau résidentiel, plusieurs enjeux sont ainsi à prendre en compte sur le territoire en matière de parc de logements :

- Construire ou reconquérir les logements vacants destinés à l'accueil de nouveaux habitants ;
- Offrir des logements de petites tailles afin de répondre à la baisse de la taille des ménages ;

S'attaquer **au phénomène de la vacance résidentielle** dont le taux moyen est en constante augmentation, atteignant des taux préoccupants (11,9 % en 2017), constitue en effet un enjeu majeur pour le territoire. Un phénomène s'expliquant par un parc de logement vieillissant plus adaptés aux attentes des ménages, ceci, en particulier dans les centres anciens. **Le besoin de rénovation thermique** apparaissant comme un des enjeux majeurs de cette modernisation du parc existant.

### Évolution du parc de logements

Source : Insee, RP 1968-2017 - Traitements © Compas

PETR Centre Cher		1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Résidences principales	Nbre	57 971	66 374	73 634	79 451	83 869	88 653	90 583	90 891
	Part (%)	89,2	87,8	87,5	86,5	87,4	87,4	86,8	84,3
Résidences secondaires et logements occasionnels	Nbre	3 359	4 190	4 606	5 275	4 622	4 188	3 769	4 103
	Part (%)	5,2	5,5	5,5	5,7	4,8	4,1	3,6	3,8
Logements vacants	Nbre	3 639	5 004	5 940	7 091	7 440	8 648	10 057	12 788
	Part (%)	5,6	6,6	7,1	7,7	7,8	8,5	9,6	11,9
Ensemble des logements	Nbre	64 969	75 568	84 180	91 817	95 931	101 488	104 409	107 782
	Part (%)	100	100	100	100	100	100	100	100

Lecture : En 2017, parmi les 107 782 logements du PETR Centre Cher, 84,3% sont des résidences principales, 3,8% des résidences secondaires ou occasionnelles et 11,9% des logements vacants.

Ce besoin d'agir sur la résorption de la vacance doit bien évidemment en parallèle s'accompagner **d'actions pour œuvrer à revitalisation des centres-bourgs**, marqués outre le **vieillissement du parc de logements** par la **disparition des commerces de proximité**. Il s'agit d'ailleurs d'un objectif fort pointé par le PETR dans le cadre de ses missions, ceci dans la continuité des démarches de planification des EPCI.

### Principaux enjeux à retenir sur le volet « Habitat et urbanisme à l'échelle du PETR Centre Cher »

- > Intégrer la réhabilitation et la remise sur le **marché de logements vacants**.
- > Moderniser le parc existant en particulier en matière de **rénovation énergétique**.
- > Fournir des réponses à l'inadéquation de l'offre et de la demande existante sur le territoire, et aux parcours résidentiels des ménages.
- > **Maintenir l'attractivité résidentielle des communautés plus rurales** notamment par la requalification des centres-bourgs et la lutte contre la disparition des commerces de proximité.

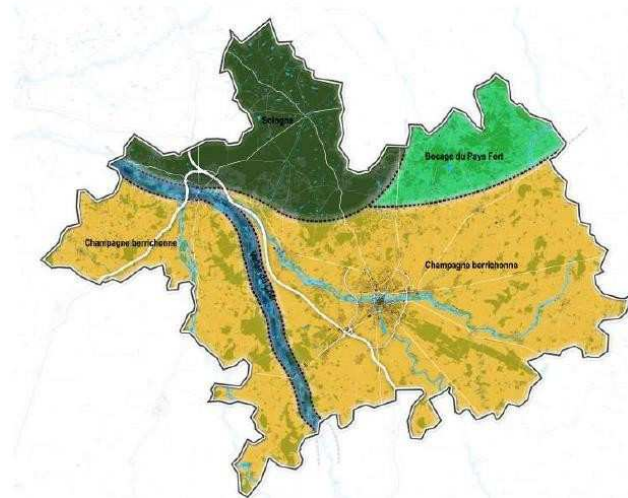
## L'environnement et le cadre de vie à l'échelle du PETR Centre Cher

### Une structure paysagère et une biodiversité riche qui contribuent à l'attractivité des espaces

Le territoire se caractérise par la diversité de milieux naturels, combinant forêts, cours d'eau et espaces ouverts, créant ainsi une richesse exceptionnelle. Cette diversité paysagère offre un cadre de vie privilégié et constitue un potentiel important pour la stratégie du territoire. Un bémol, cependant, est à noter, l'uniformisation du paysage sur la zone de la Champagne Berrichonne en lien avec les activités agricoles pratiquées (cf. infra).

**Les cours d'eau, très présents sur le territoire** assurent une fonctionnalité environnementale du territoire associée à une richesse naturelle. **Ces éléments de nature et de biodiversité contribuent au renouvellement de l'attractivité du territoire.**

Les entités paysagères du SCoT  
Source : Atlas paysager du Cher / traitement : E.A.U.



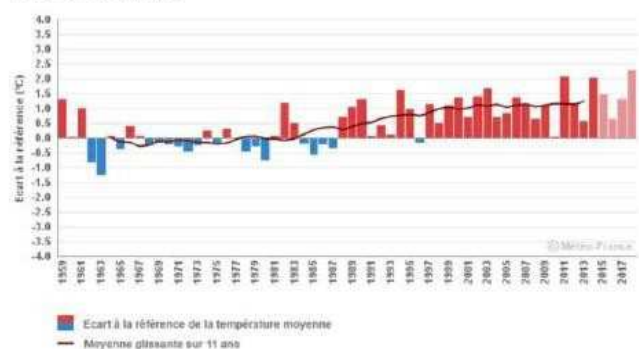
### L'eau, une ressource naturelle présente sur le territoire, mais des questionnements sur la gestion future de cette ressource face aux constats d'ores et déjà posés

Le territoire se caractérise en effet par un chevelu hydrographique dense partagé en plusieurs grands bassins. Néanmoins, les constats liés à la ressource constituent un enjeu fort pour le développement futur du territoire, qu'il s'agisse des débits d'étiage de plus en plus problématiques, de la sensibilité de la qualité de l'eau potable aux nitrates et aux pesticides, de l'impact de l'assainissement sur les milieux aquatiques, des eaux pluviales en matière de risques naturels...

### Une capacité d'adaptation des politiques d'aménagement et d'urbanisme à questionner au regard du changement climatique

Confronté au réchauffement climatique, très marqué en été, le territoire est devenu particulièrement vulnérable au phénomène d'îlots de chaleur urbains en période de canicule. Localement les effets s'observent au travers de la hausse des températures moyennes (+ 0,3°C par décennie entre 1959 et 2009), de l'augmentation du nombre de journées chaudes (températures max  $\geq$  à 25°C) et de la diminution du nombre de jours de gelées.

Températures moyennes annuelles enregistrées à Bourges (écart à la référence 1961-1990)  
Source : Météo France

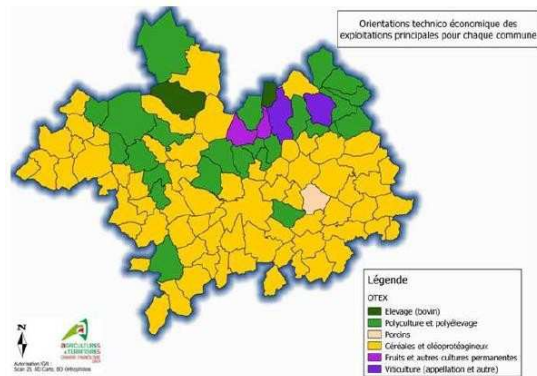


Les composantes du territoire sont riches, complémentaires, mais fragiles. Ainsi, pour revenir au thème de l'eau, le changement climatique exacerbe un certain nombre de problématiques, notamment les risques d'inondation notamment dans les fonds de vallées du Cher, de l'Yèvre, de l'Arnon, du Moulon et de l'Auron, et les mouvements de terrain. Par conséquent, pour éviter une hausse de la vulnérabilité des populations, l'adaptation aux évolutions climatiques des espaces urbains et des secteurs d'activités comme l'agriculture devient plus que jamais nécessaire.

### Une forte présence des surfaces agricoles sur le territoire, mais avec des zones aux potentiels hétérogènes et/ou limités

Doté de deux pôles urbains, le PETR Centre-Cher reste néanmoins un territoire rural et agricole comme en témoigne l'occupation de sols. Ainsi, si le territoire s'étale sur 2570 km<sup>2</sup>, les surfaces agricoles représentent 69 % de cette surface, soit 177 650 hectares. A titre de comparaison, cette proportion est de 60 % environ sur l'hexagone.

Ces terres aux bons potentiels agricoles sont pour la plupart d'entre elles dédiées aux cultures céréalières (blé, orge, maïs, colza). Des céréales qui constituent l'essentiel de la production. Le département du Cher se plaçant d'ailleurs au 3ème rang des départements producteurs de colza. Il faut noter néanmoins, que depuis quelques temps, de nouvelles productions (légumes, soja) émergent sur ce territoire. Sans oublier des périmètres spécifiques aux productions labellisées, comme les vignobles AOC Quincy-Reuilly et Menetou-Salon, l'AOP Selles-Sur-Cher et l'AOP Valençay... Néanmoins, il s'agit de zones aux potentiels agricoles hétérogènes et /ou limités comme en Sologne par exemple, marquées par endroits par des phénomènes d'étalement urbain compliqués à gérer. Au titre des autres difficultés repérées sur cette filière, il faut noter également la baisse des acteurs du secteur agricole et de transmission des exploitations. En contre-poids de ces faiblesses, des mutations favorables sont à l'œuvre sur la filière agricole, correspondant à des opportunités de diversification engagées comme les énergies renouvelables, l'agritourisme, l'œnotourisme, la vente directe, la restauration collective... Sur les EnR, Le déploiement d'énergies renouvelables doit donc se poursuivre autour du photovoltaïque, de l'éolien, de la biomasse, de la méthanisation dans un souci de cohérence avec différents paramètres (préservation du paysage...).



### Principaux enjeux à retenir sur le volet « L'environnement et le cadre de vie à l'échelle du PETR Centre Cher »

- > **Préserver la ressource en eau** et l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles, notamment au regard du réchauffement climatique.
- > **Elaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique.**
- > **Valoriser la palette paysagère** en travaillant sur l'articulation entre les formes anciennes du paysage et les aménagements contemporains et futurs.
- > **Elaborer une stratégie foncière agricole** ayant vocation à anticiper les besoins et préserver le plus possible les ressources foncières,
- > Assurer et maintenir la place de l'agriculture et **accompagner les évolutions de cette filière**, notamment sur les EnR, tout en préservant les paysages et en protégeant les atouts régionaux.

## Analyse des forces et faiblesses du territoire

Thématique	Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
<b>Aménagement du territoire / Organisation spatiale</b>	<p>Une position de « carrefour sud-régional ».</p> <p>Un territoire avec des caractéristiques diversifiées structurées autour d'une colonne vertébrale « Avon-Bourges-Vierzon ».</p>	<p>De fortes disparités en matière de modes de développement sur ces territoires, avec un besoin de redynamisation de la colonne vertébrale « Avon-Bourges-Vierzon ».</p>	<p>Les dispositifs de requalification et de revitalisation des polarités qui permettent de renforcer l'armature territoriale et l'attractivité du territoire.</p>	<p>L'étalement urbain qui concourt à l'uniformisation des territoires.</p>
<b>Habitat / cadre de vie</b>	<p>Des réflexions sur la requalification des centre-villes, centre-bourgs qui sont enclenchées (OPAH RU).</p> <p>Un cadre de vie qui fait partie des vecteurs d'attractivité.</p>	<p>Une fermeture des commerces de centre-bourgs et villes.</p> <p>Du fait de l'étalement de l'urbanisation en individuel en particulier, l'artificialisation des sols augmente.</p> <p>Une forte vacance sur le parc ancien.</p>	<p>Plusieurs structures sur le territoire disposant d'expertises comme l'EPF, la DDT8 ou Ingénierie Dpt 18 pour accompagner les collectivités dans les actions de revitalisation à engager.</p> <p>Les dispositifs impulsés par l'Etat (Action Cœur de Ville, Petites Villes de Demain...).</p>	<p>Des enjeux sur l'artificialisation des sols, qui est aujourd'hui l'une des causes premières du changement climatique et de l'érosion de la biodiversité.</p> <p>Atteintes au cadre de vie avec le développement du pavillonnaire.</p>
<b>Dynamiques démographiques</b>	<p>Une arrivée de néo-ruraux, dont des jeunes retraités attirés par le caractère rural du territoire.</p>	<p>Un vieillissement accentué de la population dans un contexte de déprise démographique plus ou moins marquée par territoire.</p>	<p>Un contexte post-covid favorable à l'accueil de nouvelles populations plus jeunes.</p>	<p>Des risques de dilution des attaches à la ruralité avec l'arrivée de ménages plus urbains et une augmentation des prix sur espaces ruraux de la première couronne de Bourges en particulier</p>
<b>Equipements / Services / mobilités</b>	<p>Un important maillage d'infrastructures routières et ferroviaires, qui reste à conforter.</p> <p>Développement des modes doux (plan vélo de Bourges Plus, itinéraires locaux valorisés par le Département et les EPCI), et des mobilités durables (xxx)</p> <p>. Le projet véloroute, comme barreau de connexion stratégique avec la Loire à Vélo, axe touristique structurant connu et reconnu.</p>	<p>Développement des capacités de transports vers Paris et les métropoles régionales.</p> <p>Une désertification médicale.</p> <p>Une dépendance automobile accentuée en particulier sur les communes les plus rurales.</p>	<p>Des actions sur la multimodalité qui sont enclenchées.</p> <p>Une politique en faveur de la santé enclenchée (CLS, CPTS...).</p>	<p>Un secteur des transports très consommateur d'énergie fossile, rendant le territoire dépendant.</p>



<p><b>Développement économique / Emploi</b></p>	<p>La présence de trois secteurs porteurs sur le territoire : l'industrie manufacturière, le transport-logistique, le médico-social, avec un renforcement des établissements fleurons et l'émergence de nouvelles activités (numérique et logistique).</p> <p>Un potentiel d'implantation en matière de zones d'activités.</p> <p>Une filière agricole développée avec une diversification engagée.</p> <p>Une filière tourisme en développement avec des ressources de taille.</p>	<p>Une répartition inégale des établissements économiques sur le territoire.</p> <p>Un nombre d'établissements en repli et une dynamique de création limitée.</p> <p>Des difficultés de recrutement pour les entreprises du territoire, qui font face à une pénurie de main-d'œuvre.</p> <p>Un tissu économique très tourné vers l'économie résidentielle.</p> <p>Une inégalité de traitement entre les Zones d'Activités Economiques.</p>	<p>Le programme d'action Territoire d'Industrie impulsé en 2019 et la participation au programme Leader.</p> <p>Des initiatives pour la formation des actifs, notamment via une démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT).</p> <p>L'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial qui permettra de porter un projet sur diversification de l'activité agricole et les filières de proximité.</p>	<p>Le départ des jeunes actifs à l'extérieur du territoire.</p> <p>Une dépendance des emplois vis-à-vis des fleurons industriels.</p> <p>Un nombre d'actifs en baisse du fait du vieillissement marqué de la population (difficultés des transmissions...).</p>
<p><b>Transition écologique / Environnement</b></p>	<p>Forte densité d'espaces naturels et une biodiversité riche.</p> <p>Une Trame Verte et Bleue structurante.</p> <p>Une ressource en eau très présente.</p> <p>Des initiatives déjà en cours qui montrent le dynamisme du territoire sur la question de la transition écologique.</p>	<p>Une ressource en eau fragile avec des constats préoccupants.</p> <p>Le changement climatique qui nécessite une capacité d'adaptation des politiques d'aménagement et d'urbanisme.</p>	<p>Les PCAET qui permettent de communiquer sur les objectifs de la transition écologique sur le territoire, et de lancer des nouvelles actions en fonction des besoins.</p> <p>Les expérimentations lancées en matière d'énergies renouvelables ...</p>	<p>Le changement climatique, qui est facteur de risques, notamment pour la ressource en eau.</p>

## Identification des enjeux stratégiques

Thématique	Tendances observées	Force / Faiblesse	Enjeux en lien
<b>Aménagement du territoire / Organisation spatiale</b>	Un territoire structuré autour des deux pôles urbains de Bourges et de Vierzon avec des espaces de vie dans un vaste ensemble rural.	+/-	Assurer une complémentarité et un équilibre urbain / rural. Un enjeu qui s'accompagne de la redynamisation de la « colonne vertébrale » Avord-Bourges-Vierzon (ABV).
	Des disparités de développement qui peuvent être marquées en ces territoires aux caractéristiques bien marquées	-	Veiller à atténuer ces disparités de développement.
<b>Dynamiques démographiques</b>	Un territoire en déprise démographique, marqué par le vieillissement.  Mais l'arrivée de néo-ruraux, une tendance qui pourrait s'accroître dans un contexte post-covid.	+/-	Atténuation du vieillissement de la population en cherchant à maintenir et à attirer une population de jeunes actifs, grâce au maintien des équipements et des services dans les différents espaces ruraux et urbains du territoire. L'enjeu étant de proposer une nouvelle offre territoriale attractive vis-à-vis de nouvelles populations et répondant à la mixité générationnelle.  L'adaptation des politiques publiques en réponse aux besoins spécifiques de la population âgée en matière d'offre résidentielle.
<b>Développement économique/ Emploi</b>	Une sphère productive dominante et bien implantée avec des établissements fleurons et des exploitations agricoles performantes, en voie de diversification.	+	Poursuivre la structuration des filières existantes et accompagner la diversification de l'activité agricole, notamment en matière d'énergies renouvelables.
	L'émergence de nouvelles filières sur le territoire – le numérique et la logistique, mais également le tourisme.	+	Consolider ces nouvelles filières en voie de développement, vecteurs d'attractivité pour le territoire.
	Des difficultés de recrutement des entreprises, quel que soit le domaine d'activités de l'entreprise.	-	Renforcer l'ancrage territorial et l'attractivité économique du territoire par la structuration d'un marché de l'emploi répondant aux besoins des entreprises et des habitants.
<b>Habitat / cadre de vie</b>	Un parc globalement ancien souvent inadapté aux besoins, souffrant de problématiques de vacance et de confort énergétique.	-	Intégrer la réhabilitation et la remise sur le marché de logements vacants. Moderniser le parc existant en particulier en matière de rénovation énergétique. Fournir des réponses à l'inadéquation de l'offre et de la demande existant sur le territoire, et aux parcours résidentiels des ménages.
	Des difficultés repérées avec des réflexions engagées en matière d'OPAH-RU et de requalification des centres-bourgs et villes (vacance commerciale...).	-	Maintenir l'attractivité résidentielle des communautés plus rurales notamment par la requalification des centres-bourgs et la lutte contre la disparition des commerces de proximité.

<b>Transition écologique / Environnement</b>	Un étalement urbain en pavillonnaire peu propice à la sobriété foncière	-	Elaborer une stratégie foncière ayant vocation à anticiper les besoins et préserver le plus possible les ressources foncières
	Une présence importante de l'eau, mais des constats préoccupants repérés. Avec une tension quantitative en eau et une dépendance du territoire par rapport à des approvisionnements.	+/-	Préserver la ressource en eau et l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles, notamment au regard du réchauffement climatique.
	Le réchauffement climatique qui impacte sensiblement le territoire.	-	Elaborer une stratégie d'adaptation au changement climatique.
	Un territoire à dominante rurale au patrimoine naturel et paysager riche	+	Valoriser la palette paysagère en travaillant sur l'articulation entre les formes anciennes du paysage et les aménagements contemporains et futurs.
	Une diversification de la filière agricole qui commence à accompagner la transition écologique.	+	Poursuivre et soutenir les activités de diversification engagées notamment sur le développement des EnR.
<b>Equipements / Services / mobilités</b>	Une vraie difficulté de désertification médicale, mais des actions enclenchées.	+/-	Travailler à l'amélioration du maillage en offre de soins, à une attractivité renouvelée auprès des étudiants en médecine et des jeunes professionnels et à la prise en compte des évolutions structurelles.
	Un important maillage d'infrastructures routières et ferroviaires. Néanmoins, des connexions physiques qui restent à améliorer.	+/-	Développer les liaisons vers Paris et les métropoles régionales de Lyon, Nantes, et Bordeaux.
	Une dépendance à la voiture très importante en particulier sur les espaces les plus ruraux.	-	Poursuivre le développement des mobilités durables et des alternatives à l'automobile à partir du potentiel sur le territoire : les TC, le covoiturage, les mobilités actives dans une perspective de complémentarité et de multimodalité (maillage en aires de covoiturage, l'électromobilité...).
	Une desserte numérique de l'ensemble des territoires (THD mais aussi téléphonie mobile) qui se révèle encore insuffisante et à « géométrie variable » entre espaces urbains et ruraux.	-	Généraliser les connexions numériques à l'ensemble du territoire afin d'éviter tout clivage territorial entre espaces urbains et ruraux.



## ➤ **Ambition 1 : Allier le renforcement de l'attractivité à la durabilité**

A l'heure de la transition écologique, les enjeux d'attractivité et de compétitivité du PETR Centre-Cher doivent être conjugués avec les impératifs d'un mode de développement plus durable. Le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) est ainsi un levier pour soutenir la création de valeur ajoutée sur le territoire, en s'appuyant sur la mobilisation de ses ressources endogènes, fer de lance d'une stratégie qui s'appuie sur la richesse des actifs spécifiques et ancrés sur le PETR, qui composent le tissu économique, agricole, culturel et social du territoire, qui en font la typicité et qui en assure la vitalité.

↳ **Orientation 1 : Enraciner durablement et équitablement l'économie dans le territoire en respectant les équilibres naturels**

Pour parvenir à ancrer les entreprises, le territoire doit être en capacité de les accueillir durablement en s'appuyant d'une part sur une structuration lisible du territoire, priorisant les zones stratégiques et structurantes, et d'autre part en proposant une offre d'accueil plus diversifiée, adaptée aux besoins en services des entreprises et de leurs salariés, et prenant en compte les recompositions impulsées par la crise sanitaire et économique en matière d'organisation du travail.

La requalification des zones existantes, souvent délaissées au profit du développement d'une offre neuve aux bâtiments de dernière génération, doit donc devenir une priorité pour répondre aux exigences de sobriété foncière promues par les politiques nationale et régionale. Pour accompagner le parcours des entreprises depuis leur création jusqu'à leur développement, l'émergence d'une offre publique de type « atelier relais » ou « pépinières », adossée à des locaux de formation ou de plate-forme technologique, est à soutenir sur le territoire car elle est propice à l'ancrage d'écosystèmes innovants.

Le PETR doit par ailleurs s'appuyer sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT) qui a pour objectif d'anticiper les évolutions structurelles de l'emploi sur un territoire, afin de définir les politiques d'orientation, d'insertion, d'emploi et formation professionnelle vers des métiers en adéquation avec les besoins des entreprises. La GPECT concourt ainsi à la sécurisation des parcours professionnels, à la compétitivité des entreprises et à l'attractivité des territoires en favorisant l'essor d'emplois non délocalisables liés à la transition écologique et s'attache à remédier aux difficultés de recrutement rencontrées par les entreprises.

- ✚ **Action 1.1.1** : Accompagner la requalification et la création de ZAE stratégiques et structurantes
- ✚ **Action 1.1.2** : Soutenir la création de locaux de formation et de plateforme technologique
- ✚ **Action 1.2.2** : Fluidifier le parcours résidentiel des entreprises et renforcer la qualité de l'offre
- ✚ **Action 1.1.4** : Mettre en œuvre la GPECT et agir en faveur d'une meilleure intégration des enjeux emplois/compétences dans les stratégies économiques

↳ **Orientation 2 : S'appuyer sur le Projet Alimentaire Territorial pour conforter la transition écologique dans l'agriculture et l'alimentation**

Le PETR Centre Cher s'investit également, en lien avec les EPCI et les communes qui la composent, dans une réflexion sur la proximité des filières de production et de distribution alimentaire sur le territoire, à travers l'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT). En développant cet outil, il s'agit pour le PETR Centre-Cher de faciliter la relocalisation de l'agriculture et de l'alimentation en soutenant l'installation d'agriculteurs, en encourageant les circuits courts et l'essor des débouchés locaux pour les productions locales, en particulier dans la restauration collective.

En soutenant les actions identifiées dans le futur PAT, le territoire se donne donc l'objectif de mettre en place des conditions propices à une valorisation locale des productions agricoles, et de réinscrire plus durablement l'activité et les pratiques agricoles dans le territoire, en restaurant le lien entre agriculteurs et habitants/consommateurs.

Afin d'œuvrer à une agriculture plus durable et plus territorialisée, les projets qui s'inscrivent dans la stratégie PAT doivent être encouragés pour accompagner les acteurs dans la structuration de filières et de débouchés locaux, notamment en encourageant la diversification des productions et la transformation locale.

- ✚ **Action 1.2.1** : Mettre en œuvre et soutenir les actions du Projet Alimentaire Territorial
- ✚ **Action 1.2.2** : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité

### ↳ **Orientation 3 : Soutenir la dynamique touristique du territoire**

Le PETR Centre-Cher possède des aménités touristiques et patrimoniales qu'il est primordial de valoriser afin de développer l'économie présentielle du territoire. Dans un contexte post-crise sanitaire qui est venue questionner le cadre de vie offert par les métropoles, le développement du tourisme est une opportunité à saisir pour le territoire, susceptible au-delà d'un effet « vitrine » d'améliorer son cadre de vie et son attractivité globale.

Les projets visant à structurer une offre cohérente axée sur les atouts du territoire (cyclotourisme, œnotourisme, tourisme vert...), ainsi qu'à une meilleure mise en réseau des principaux attracteurs touristiques (val du Cher et de l'Yèvre, Canal de Berry, Vignobles, La Borne...) sont à soutenir, de même que les projets qui renforcent les capacités d'hébergement sur le territoire, dans tous les segments de l'offre (hôtelleries, campings, gîtes ruraux, séjours à la ferme etc...).

A l'échelle du PETR et en lien avec les destinations et marques touristiques voisines (Département du Cher, Berry, Val de Loire...) les grands projets susceptibles de compléter l'offre cyclo-touristique du Val de Loire, de s'y connecter pour en prolonger les dynamiques (canal de Berry à Vélo, voie Bourges-Argent...), ainsi que les projets de boucles plus locales sont à soutenir, notamment lorsqu'au-delà des retombées touristiques elles peuvent aussi constituer le support de mobilités actives du quotidien.

- ✚ **Action 1.3.1** : Accompagner le renforcement et transformation des sites touristiques
- ✚ **Action 1.3.2** : Promouvoir le vélo tourisme
- ✚ **Action 1.3.3** : Conforter le développement des hébergements touristiques

### ➤ **Ambition 2 : Engager le territoire dans la transition écologique et énergétique**

Les enjeux de limitation et d'atténuation des effets induits par le dérèglement climatique trouvent leurs réponses les plus pertinentes parmi les politiques publiques menées par les collectivités territoriales. Ainsi, la lutte contre ces bouleversements globaux impose donc d'œuvrer localement à la transition écologique et énergétique. A travers elle, il s'agit pour les territoires de repenser les conditions de leur développement vers des modèles plus sobres. Le PETR Centre-Cher doit ainsi œuvrer à mieux maîtriser les effets du dérèglement sur la biodiversité, la disponibilité de la ressource en eau, les risques (...) et anticiper les évolutions à venir pour accentuer sa résilience face aux bouleversements, de même que sa capacité à les atténuer et à s'y adapter.

### ↳ **Orientation 1 : Valoriser et préserver les éléments de la Trame Verte et Bleue**

Urbanisation, fragmentation des habitats, pratiques intensives ou changement climatique participent à une fragilisation globale de la biodiversité et du fonctionnement écologique des espaces. Pour la juguler, le territoire entend œuvrer à la préservation et à la restauration des composantes de la Trame Verte et Bleue (réservoirs et continuités écologiques) et des services écosystémiques rendus au territoire. La préservation et la restauration des zones humides, qui participent à réguler les effets du changement climatique et aux équilibres de la ressource en eau, est un enjeu fort.

Les missions portées par le PETR sont à ce titre à poursuivre et à valoriser, en particulier le programme d'aide à la plantation Plantez le Décor qui soutient les plantations de haies, de bosquets, d'arbres fruitiers ou d'alignement, tant dans les espaces ruraux qu'urbains, au service de la biodiversité et des paysages. Les actions menées dans le prolongement du plan mare, sur des objectifs de restauration voire de création, sont l'occasion de préserver des milieux sensibles et spécifiques qui participent à sauvegarder des écosystèmes spécifiques.

Par ailleurs, les projets de valorisation des cours d'eau ou de reconquête des berges, à l'image des rives du Cher, sont à soutenir, car ils sont l'occasion de réfléchir l'équilibre entre objectifs de préservation de la biodiversité et développement d'un usage récréatif et touristique maîtrisé.

- ✚ **Action 2.1.1** : S'appuyer sur le plan mare pour restaurer les milieux humides
- ✚ **Action 2.1.2** : Poursuivre et faire évoluer l'opération Plantez le Décor
- ✚ **Action 2.1.3** : Valoriser les aménités des rives du Cher et des cours d'eaux du territoire

### ↳ **Orientation 2 : Agir pour une gestion plus durable de la ressource en eau**

La gestion durable et raisonnée des ressources constitue un enjeu central de la transition écologique. Parmi les différentes ressources (eau, foncier, granulats...), le territoire du PETR est particulièrement concerné par les enjeux de gestion durable de la ressource en eau, étroitement liée au bon fonctionnement de la TVB. En effet, bien que très visible sur le territoire (vallées de l'Yèvre, du Cher, du Moulon...), le PETR se caractérise par un déficit chronique de la ressource




qui justifie que l'intégralité de son périmètre soit classée en zone de répartition des eaux (régime d'autorisation renforcé pour les prélèvements, définition de volumes prélevables pour un partage équilibré de la ressource...).

Les enjeux de gestion quantitative et de qualitative de la ressource sont donc prépondérants compte tenu de cette vulnérabilité (sécheresse induisant des niveaux de nappes et des débits d'étiage de plus en plus, accentuée par le réchauffement climatique, sensibilité aux pollutions diffuses nitrates et pesticides induisant une dépendance pour l'approvisionnement en eau potable, impacts de l'assainissement sur les milieux...). Au titre de son opération Plantez le Décor, le PETR est d'ailleurs partie prenante de Concert'Eau, dont les actions visent à optimiser la gestion qualitative et quantitative de la ressource. Dérèglement climatique et artificialisation des sols participent par ailleurs à accentuer la vulnérabilité du territoire aux inondations (crues, menaces de ruptures de digues etc...).

La disponibilité et la qualité de la ressource sont ainsi déterminants pour la population, ainsi que pour les usages agricoles et industriels. Ils déterminent la capacité du territoire à mettre en œuvre ses ambitions démographiques et économiques. Pour accompagner les EPCI dans l'exercice ou dans la préparation de la prise de compétence eau /assainissement, les différents projets concourant à la qualité de l'eau doivent être soutenus (protection de captage, création ou modernisation de station d'épuration...), de même que les projets ou études participant à sécuriser l'approvisionnement en eau potable (amélioration des réseaux, interconnexions, rénovation de châteaux d'eau etc...) ou conduisant à la réalisation de diagnostic des réseaux et infrastructures.

 **Action 2.2.1** : Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau


 **Action 2.2.2** : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable


 **Orientation 3 : Améliorer la performance énergétique des infrastructures et des bâtiments publics**

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la performance énergétique du bâti constitue l'un des principaux volets de la transition énergétique. L'amélioration du bâti constitue donc un des principaux leviers de lutte contre le dérèglement climatique. Le PETR Centre Cher entend donc accompagner la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble de son territoire, pour résorber la présence de bâtis anciens et vieillissant, énergivores, qui induisent des charges lourdes pour les collectivités ou participent à précariser certains ménages.

En complément des dispositifs existant en matière d'amélioration de l'habitat, il convient ainsi d'engager les opérations prioritaires de rénovation du patrimoine des collectivités territoriales et des infrastructures publiques, et de réfléchir à la mise en place d'un dispositif d'information et d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique du bâti en s'appuyant notamment sur le COT EnR.

Parallèlement, le déploiement des énergies renouvelables doit être poursuivi pour davantage affirmer leur poids dans le mix énergétique du territoire. En effet, le développement de la voiture électrique ou l'essor du numérique génèrent des besoins nouveaux en électricité, auquel il est important de répondre en mobilisant de l'énergie verte. Dans cette perspective, les différents projets d'EnR (Eolien, Photovoltaïque, Biogaz, Géothermie...) sont à encourager sur le territoire, en intégrant les enjeux d'acceptabilité de la population ou de sobriété foncière.


 **Action 2.3.1** : Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités


 **Action 2.3.2** : Encourager le déploiement des Energies renouvelables

 **Orientation 4 : Réduire et valoriser les déchets**

Réduire et prévenir les déchets est une ambition forte que se donne le territoire pour favoriser une approche plus durable de la production et de la consommation : les enjeux consistent à minimiser les impacts sur les matières premières, de limiter les impacts liés aux étapes de production, de transformation, de transport et de rationaliser l'utilisation des matières et produits qui génèrent ces déchets. La prévention des déchets est par ailleurs une démarche fondamentale pour diminuer le coût de la gestion des déchets pour la collectivité et limiter les externalités négatives sur l'environnement (pollutions, transports etc...).

L'optimisation des solutions de tri doit donc être encouragée pour accentuer le recyclage des déchets et leur valorisation économique en soutenant les projets de déchèteries ou de recycleries, avec comme objectif de tendre à terme vers le zéro enfouissement. Les projets qui participent au développement de l'économie circulaire doivent également être soutenus pour contribuer à la croissance verte.

 **Action.2.4.1** : Optimiser les solutions de tri pour atteindre le 0 enfouissement

 **Action 2.4.2** : Encourager l'économie circulaire et le recyclage pour contribuer à la croissance verte

 **Orientation 5 : Agir en faveur d'un urbanisme durable et pour la sobriété foncière**

Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, les sols naturels et agricoles constituent des réservoirs de carbone indispensables à la préservation de notre qualité de vie. L'étalement urbain participe par ailleurs à l'essor de mobilités essentiellement carbonées, déstabilise l'activité agricole, déstructure l'offre commerciale présente dans les centralités, et génère des coûts supplémentaires supportés par la collectivité en matière de services ou de réseaux.

La lutte contre l'artificialisation des sols représente ainsi un outil essentiel de l'ambition écologique traduit dans la loi Climat & Résilience d'août 2021, visant à limiter le réchauffement climatique et à préserver la ressource en eau, à travers l'objectif de Zéro Artificialisation Nette en 2050 et les différents jalons pour y parvenir. Ces dispositions sont à décliner dans les documents de planification, depuis l'échelle régionale, aux SCoT et jusqu'aux Plans Locaux d'Urbanisme.

Un changement de modèle est donc à construire et le PETR, en particulier à travers le SCoT, doit en être acteur : les conditions d'un équilibre nouveau sont à trouver entre les ambitions de développement du territoire, la densification des espaces déjà urbanisés (mobilisation des dents creuses, reconquête des locaux vacants, recyclage de friches...), des densités adaptées pour les espaces à urbaniser, tout en assurant l'acceptabilité sociale d'une population dont la crise sanitaire est venue réinterroger les choix résidentiels et le rapport à la densité. La démarche SCoT constitue le principal outil de réflexion pour traduire ces ambitions et d'identifier les potentiels de mutation de certains espaces bâtis, de requalification de friches ou d'espaces artificialisés à renaturer, dans la logique de la séquence éviter, réduire, compenser.

Il est aussi primordial de soutenir les projets d'identification et de recyclage de friches (urbaines, industrielles, ferroviaires, agricoles...) afin d'assurer l'équilibre économique de ces opérations d'aménagement. Il est également stratégique de promouvoir l'émergence de formes urbaines durables dans le cadre des documents de planification. Afin de restaurer l'attractivité des centralités, les différentes actions identifiées au titre des dispositifs cœur de ville à Vierzon ou Petites Villes de Demain à Saint Florent sur Cher, Avord, Baugy, Saint Martin d'Auxigny, Les Aix d'Angillon et Henrichemont doivent en particulier être accompagnées.

✚ **Action 2.5.1** : Poursuivre l'élaboration et la mise en œuvre du SCoT

✚ **Action 2.5.2** : Soutenir le recyclage des friches et promouvoir les formes urbaines durables

### ➤ **Ambition 3 : Aménager un territoire qui favorise la cohésion sociale et la proximité**

Si « science sans conscience n'est que ruine de l'âme », il en irait de même d'une stratégie de territoire qui agirait exclusivement dans le champs de la compétitivité économique et de la transition écologique, sans penser les grands équilibres locaux et les conditions de sa cohésion territoriale. A travers cette ambition, le PETR affirme l'opportunité qu'il y a à conforter et à organiser de manière cohérente l'offre de son territoire en équipements et en services, pour améliorer la qualité de vie de ses habitants actuels et futurs. En favorisant la cohésion sociale et spatiale, il s'agit donc d'œuvrer pour un maillage équilibré de l'offre et sa bonne accessibilité par toutes les catégories de la population.

↳ **Orientation 3.1 : Renforcer l'offre médicale et lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé**

La nécessité de renforcer l'offre de santé, et de lutter contre la désertification médicale en cours sur le territoire constitue une priorité, avec en toile de fond un engagement volontariste du Département et de la Région Centre-Val de Loire. Les déterminants locaux de la santé et l'accès au soin sont en effet des opérateurs de l'attractivité du territoire.

Des actions ont déjà été entreprises à l'échelle du PETR Centre Cher, à l'image de la démarche de Contrat Local de Santé (CLS) actuellement en cours. Ces dynamiques doivent cependant être confortées eu égard à l'ampleur du phénomène et il est donc stratégique d'encourager le développement de maisons de santé pluridisciplinaires ou de structures d'exercice regroupé pour favoriser l'installation de professionnels de santé et faciliter l'exercice de leur activité professionnelle.

✚ **Action 3.1.1** : Mettre œuvre, promouvoir et accompagner les actions du Contrat Local de Santé

✚ **Action 3.1.1** : Soutenir le développement des maisons de santé pluridisciplinaire et les structures d'exercice regroupé

↳ **Orientation 3.2 : Améliorer l'offre jeunesse 0/15 ans**

Bien que les tendances soient moins marquées que sur le reste du département, le PETR connaît des dynamiques démographiques préoccupantes, marquées ces dernières années par une érosion de son solde naturel. Un enjeu pour le territoire réside dès lors dans sa capacité à attirer des jeunes ménages avec enfants ou en âge d'en avoir. Dans l'optique d'une politique d'accueil qui les ciblerait, le développement et amélioration de l'offre à destination des jeunes est donc stratégique.

Les projets de structures pour la petite enfance sont donc à conforter, pour développer les capacités d'accueil et encourager un maillage équilibré de l'offre sur le territoire. Par ailleurs, pour améliorer les conditions d'apprentissage des enfants scolarisés, les projets qui participent à la modernisation des équipements scolaires ou des structures périscolaires sont également à soutenir.

S'agissant des activités sportives, culturelles et de loisirs, indispensables pour favoriser la cohésion sociale, leur développement ou leur modernisation sont à pérenniser. Au-delà de la jeunesse, il s'agit d'élargir l'accès de ces équipements à un maximum de publics dans une logique inclusive de tous les habitant-e-s.

- ✚ **Action 3.2.1** : Conforter les structures d'accueil petite enfance
- ✚ **Action 3.2.2** : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires
- ✚ **Action 3.2.3** : Accompagner les projets jeunes

### ↳ **Orientation 3.3 : Améliorer l'attractivité et le cadre de vie des territoires**

L'amélioration de la qualité et du cadre de vie offert par le territoire du PETR Centre-Cher permet de conforter son attractivité. Les questions d'équilibre et de synergies entre territoires participent à les définir. A une échelle macro, la complémentarité entre espaces urbains et espaces ruraux est à rechercher, car ces deux espaces sont en interrelations, chacun étant porteur d'un espace vécu et offrant des aménités spécifiques. L'attractivité globale du territoire est donc aussi la résultante de cette diversité d'espaces de vie, proposant des cadres de vie et des aménités plurielles pour répondre aux différentes appétences de la population.

Il s'agit d'une part d'agir pour la redynamisation des polarités du territoire, notamment de sa « colonne vertébrale » Avord-Bourges-Mehun s/ Yèvre-Vierzon, pour conforter leur rôle structurant de « locomotives » profitant à l'ensemble de leurs bassins de vie, en raison des services et des fonctions (administratives, économiques et commerciales) qui y sont localisées. D'autre part, il est impératif d'appréhender les espaces ruraux dans leur diversité et dans leurs différentes fonctions (résidentielle, productive, environnementale, récréative...) comme des maillons essentiels de l'armature du territoire : ils sont support d'activités, d'emplois, de services de proximité et sont garants de l'équilibre territorial et de l'équité de tous dans l'accès à un panier de service de proximité. A une échelle plus fine, la question de l'équilibre entre les centres-villes ou les centres-bourgs et les périphéries est également prégnante, en lien avec les enjeux de revitalisation des centres et de sobriété foncière.

Dans cette perspective, le territoire, et les intercommunalités qui le composent souhaitent entreprendre des aménagements qui visent aussi bien à la requalification des bourgs et des pôles (réhabilitation/amélioration de l'habitat ancien et dégradé, lutte contre la vacance commerciale et résidentielle, requalification d'espaces publics...) qu'à l'amélioration du cadre de vie des résidents permanents ou de passage. C'est pourquoi, les différentes actions intégrées dans les programmes Cœur de ville, incluant l'OPAH-RU, de la ville de Vierzon, ainsi que les démarches Petites Villes de Demain sont à soutenir, et au-delà les différents projets visant à conforter les centres-villes et les centres-bourgs.

S'agissant de la population, il s'agit également de fournir des réponses adaptées aux besoins en logements, en répondant aux besoins locaux, avec une diminution de la taille des ménages et un vieillissement de la population structurels, nécessitant la production d'une offre adaptée dans le parc privé comme dans le parc social. Les projets participant à davantage de mixité sociale doivent donc également être réfléchis, de même que ceux concourant à l'amélioration du parc social des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville. Les actions prévues au titre du NPNRU de Vierzon doivent en particulier être accompagnées. Enfin, les projets permettant de développer l'accès de la population à la culture et aux pratiques artistiques ont toute leur place dans cette ambition d'amélioration du cadre de vie, car elle accentue la cohésion sociale et participe à un meilleur « vivre ensemble ».

- ✚ **Action 3.3.1** : Accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes
- ✚ **Action 3.3.2** : Développer l'accès à la culture, aux pratiques artistiques et culturelles


## ➤ **Ambition 4 : renforcer les coopérations territoriales à toutes les échelles**

Dans un monde globalisé et interconnecté, les territoires qui « gagnent » sont ceux qui savent mettre de côté les phénomènes de concurrence pour accentuer les logiques de coopérations. La construction de ce projet commun, partagé, est la raison même de l'existence du PETR Centre-Cher. A travers lui, le territoire se donne ainsi l'objectif de renforcer les complémentarités et les synergies entre les EPCI qui le composent, et de renforcer la cohérence et l'efficacité de l'intervention publique, en lien avec ses différents partenaires. Le projet de territoire constitue donc un outil dont le déploiement doit être accompagné, au service d'un territoire dynamique, réactif et « moteur » dans le grand-Centre ; « *Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin* ».

### ↳ **Orientation/action : Finaliser l'élaboration du projet de territoire du pôle Centre-Cher**

L'élaboration du projet de territoire est la mission centrale du PETR Centre-Cher, celle qui structure l'exercice de ses missions et de ses compétences. C'est donc un document stratégique qui précise les modalités de la coopération entre territoires à l'échelle du PETR. Il précise les projets à mettre en œuvre à court, moyen et long terme pour parvenir aux objectifs définis collectivement sur la base d'un diagnostic de territoire et s'appuie sur la formalisation d'un programme

d'actions qui conduira à préciser les priorités pour le développement du territoire dans le prolongement du travail engagé au cours de la construction du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

 ***Orientation/action Accompagner les EPCI dans l'élaboration de stratégie territoriale et projets de territoire***

Le PETR ne peut agir sans les EPCI qui le composent. C'est pourquoi, le projet de territoire construit à son échelle devra s'articuler avec les différentes stratégies communautaires élaborées par les EPCI, afin de favoriser la cohérence globale de l'action publique et la complémentarité des projets. Dans une logique d'alimentation réciproque, le projet de territoire du PETR, car il compose une interface de dialogue entre EPCI, doit donc se nourrir des différents projets communautaires pour en accentuer la cohérence, tandis que les projets communautaires ont un rôle premier pour assurer la déclinaison locale et la « mise en musique » des orientations collectives identifiées à l'échelle PETR. La mise en œuvre des projets portés par les EPCI doit donc logiquement être accompagnée.

 ***Orientation/action Travailler à une meilleure articulation des dispositifs contractuels***

Enfin, la cohérence et l'efficacité de l'action publique sur le territoire du PETR Centre-Cher passe également par une meilleure articulation des différents dispositifs de financement, afin de démultiplier localement leurs effets. De même, la recherche d'une cohérence entre les grandes orientations définies par les outils de planification stratégique (Projet de territoire, SCoT, PAT...) et les différents outils de financement (CRST, DETR ; DSIL, LEADER...) doit être accentuée, en lien avec les partenaires du PETR et les principaux financeurs. Un autre enjeu pour le territoire réside également dans sa capacité à s'inscrire dans les différents appels à projet qui nécessitent une veille permanente et une capacité de réactivité importante des territoires.

Ambition	Action	Territoire de projets	Axe thématique	Intitulé du projet	Maître d'ouvrage	montant € HT (ou TTC si pas de récupération de TVA)	Calendrier de réalisation
2	2.5.2 Soutenir le recyclage des friches et promouvoir les formes urbaines durables	S	Attractivité du territoire	Création d'un éco quartier	SOYE-EN-SEPTAINE		2022
2	2.5.2 Soutenir le recyclage des friches et promouvoir les formes urbaines durables	VSB	Attractivité du territoire	Finalisation de la réhabilitation du clos et couvert du B3	VIERZON SOLOGNE BERRY	4 500 000,00 €	2022-2025
1	1.1.1 : Accompagner la requalification et la création de ZAE stratégiques et structurantes	S	Attractivité du territoire	Extension de la ZAC des Alouettes à Avord	LA SEPTAINE	2 132 674,00 €	2022
1	1.1.1 : Accompagner la requalification et la création de ZAE stratégiques et structurantes	S	Attractivité du territoire	Extension ZAC de Baugy	LA SEPTAINE	1 223 985,00 €	2022
1	1.1.1 : Accompagner la requalification et la création de ZAE stratégiques et structurantes	VSB	Attractivité du territoire	Viabilisation de terrains zone d'activités de la Croix Chaptal à Neuvy-sur-Barangeon	VIERZON SOLOGNE BERRY	200 000,00 €	2022
1	1.1.1 : Accompagner la requalification et la création de ZAE stratégiques et structurantes	VSB	Attractivité du territoire	Etude sur la création d'une ZAC à Massay - zone d'activités des Fours	VIERZON SOLOGNE BERRY	100 000,00 €	2022
1	1.1.2 : Soutenir la création de locaux de formation et de plateforme technologique	VSB	Attractivité du territoire	Aménagement du Campus numérique	VIERZON SOLOGNE BERRY	4 011 000,00 €	2021-2023
1	1.1.2 : Soutenir la création de locaux de formation et de plateforme technologique	VSB	Attractivité du territoire	Extension du Campus numérique	VIERZON SOLOGNE BERRY	1 000 000,00 €	2024-2025
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	THB	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation de l'ancienne école pour aménager un restaurant scolaire	ALLOGNY		2022
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	THB	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation thermique bâtiment restauration scolaire	AUBINGES		2022
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	THB	Cohésion sociale et territoriale	Création d'un restaurant scolaire avec raccordement au mode biomasse ou géothermie	FUSSY	770 000,00 €	2022-2023
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	S	Cohésion sociale et territoriale	Création d'une nouvelle cantine à Vornay	LA SEPTAINE	460 825,00 €	
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Construction pour école élémentaire d'une nouvelle cuisine et salle de restauration	NEUVY-SUR-BARANGEON	800 000,00 €	2022
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	THB	Cohésion sociale et territoriale	3.2.2 réhabilitation de l'ensemble cantine garderie	SAINT-ELOY-DE-GY	800 000,00 €	2022
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	FC	Transversal - ingénierie	Etude pour la restructuration du restaurant scolaire	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	12 500,00 €	2023
1	1.2.2 : Soutenir les projets de restauration collective favorisant l'alimentation de proximité	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Réhabilitation extension cuisine centrale	VIERZON	2 500 000,00 €	2025-2026
1	1.3.1 : Accompagner le renforcement et transformation des sites touristiques	CB	Attractivité du territoire	Etude & refonte de la scénographie, parcours et aménagement de la Villa Quincy	COEUR DE BERRY	150 000,00 €	2022
1	1.3.1 : Accompagner le renforcement et transformation des sites touristiques	S	Transversal - ingénierie	Recherche de partenaires financiers pour pôle aéronautique : Estimation 5 995 617 € HT	LA SEPTAINE		
1	1.3.1 : Accompagner le renforcement et transformation des sites touristiques	THB	Attractivité du territoire	Aménagement d'un espace touristique de 11ha autour de l'étang communal de Farges situé sur le véloroute Bourges Sully sur Loire	MENETOU SALON	287 150,00 €	2022 à 2024
1	1.3.1 : Accompagner le renforcement et transformation des sites touristiques	THB	Attractivité du territoire	Création d'une maison des vins et d'un point d'information touristique	MENETOU SALON	475 000,00 €	2023 à 2026
1	1.3.1 : Accompagner le renforcement et transformation des sites touristiques	THB	Attractivité du territoire	Aménagement des bâtiments pour accueillir la Scénographie de la Tour de Vesvre	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	470 000,00 €	2022
1	1.3.1 : Accompagner le renforcement et transformation des sites touristiques	THB	Attractivité du territoire	Etude rapprochement des musées de La Borne et création d'un accueil touristique autour du musée agrandi	TERRES DU HAUT BERRY	50 000,00 €	2022
1	1.3.2 : Promouvoir le vélo tourisme	S	Attractivité du territoire	Voie cyclable Bourges/Loire via La Septaine : réalisation d'une étude de conception- Estimation de 10 Km de voie à créer Coût de 13 000 € HT par Km	LA SEPTAINE	1 300 000,00 €	2022

1	1.3.3 : Conforter le développement des hébergements touristiques	CB	Attractivité du territoire	Etude de faisabilité pour la requalification et la rénovation des équipements touristiques de Preuilly	COEUR DE BERRY	30 000,00 €	2022
1	1.3.3 : Conforter le développement des hébergements touristiques	VSB	Attractivité du territoire	Réhabilitation d'un bâtiment communal en hébergement cyclotouristes: Rénovation d'un ancien hôtel pour aménager une hébergement collectif touristique vente de produits locaux et épicerie (proximité du canal de berrv à	FOECY	500 000,00 €	2022-2024
1	1.3.3 : Conforter le développement des hébergements touristiques	VSB	Attractivité du territoire	Création d'une résidence touristique en lien avec le Canal de Berry	VIERZON SOLOGNE BERRY	2 500 000,00 €	2023-2025
1	1.3.3 : Conforter le développement des hébergements touristiques	FC	Attractivité du territoire	Transformation d'un bien communal en gîte	VILLENEUVE-SUR-CHER	410 000,00 €	2023
2	2.1.1 S'appuyer sur le plan mare pour restaurer les milieux humides	THB	Transition écologique et énergétique	Inventaire de la biodiversité communale	LES AIX D'ANGILLON	25 000,00 €	2022
2	2.1.3 Valoriser les aménités des rives du Cher et des cours d'eaux du territoire	CB	Transition écologique et énergétique	Valorisation des Rives du Cher - étude de faisabilité	COEUR DE BERRY	100 000,00 €	2022
2	2.1.3 Valoriser les aménités des rives du Cher et des cours d'eaux du territoire	THB	Transition écologique et énergétique	Inventaire de la biodiversité communale	LES AIX D'ANGILLON	25 000,00 €	2022
2	2.1.3 Valoriser les aménités des rives du Cher et des cours d'eaux du territoire	THB	Transition écologique et énergétique	Pré Bertaus : mise en valeur d'une zone humide, création d'une zone de maraichage et création d'une aire de sport de plein air type crossfit	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	515 000,00 €	2024
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du dispositif de traitement	AZY	100 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Etude diagnostique	BRECY	12 270,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Station d'épuration	BRECY	1 200 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	CB	Transition écologique et énergétique	Réalisation de l'assainissement collectif dans le bourg de BRINAY et d'une STEP - vallée du Cher	BRINAY	1 800 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	FC	Transition écologique et énergétique	Etude d'implantation de la nouvelle station d'épuration de Saint-Florent-sur- CherDemande de prise en charge par l'ANCT: Etude permettant de définir la zone la plus pertinente pour implanter la nouvelle STEP de Saint-Florent-sur- Cher en tenant compte des différentes contraintes environnementales, géologiques, de proximité avec les habitations, et financières. L'actuelle STEP est obsolète.	FERCHER		2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Etude diagnostique	FUSSY	65 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Station d'épuration	FUSSY	1 200 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Extension du réseau rte de menetou	FUSSY	350 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Etude diagnostique	HENRICHEMONT	59 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Extension du réseau rte de menetou	HENRICHEMONT	533 694,00 €	2024
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation réseau assainissement	HENRICHEMONT	564 600,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Extension réseau ( maison retraite)	HENRICHEMONT	671 307,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du réseau - présence H2S	LES AIX D'ANGILLON	200 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	CB	Transition écologique et énergétique	Création d'une STEP - vallée de l'arnon	LURY-SUR-ARNON		



2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Etude diagnostique	MENETOU SALON	55 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Création réseau les brangeres	MENETOU SALON	586 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Création du réseau les palaise le chézou	MENETOU SALON	825 000,00 €	2024
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Création réseau coteaux chardonnerie	MENETOU SALON	242 000,00 €	2025
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Travaux de réhabilitation réseaux post diag	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	450 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Amélioration de l'unité de traitement	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	85 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Curage de la lagune	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	32 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	CB	Transition écologique et énergétique	Création d'une STEP - vallée du Cher	QUINCY		
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du réseau	RIANS	272 400,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Etude diagnostique	Saint Martin Saint Georges	95 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau		Transition écologique et énergétique	Rénovation de la lagune des Coutures	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	180 000,00 €	2022-2024
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Extension réseau du chêne	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	25 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Extension du réseau rte du chêne et de Montboulin	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	125 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation réseau suite à conclusion de diag	TERRES DU HAUT BERRY	2 000 000,00 €	2022-2026
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Installation télégestion	TERRES DU HAUT BERRY	60 000,00 €	2022-2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation des automates de STEP, équipement point SANDRE, autosurveillance	TERRES DU HAUT BERRY	50 000,00 €	2022-2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Schéma directeur + zonage	TERRES DU HAUT BERRY	300 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Extension et aménagement routier	TERRES DU HAUT BERRY	1 000 000,00 €	2022-2026
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Chemisage et remplacement de canalisation = diminution d'eau parasite en STEP= amélioration de la qualité des rejets en milieux naturels	TERRES DU HAUT BERRY	272 400,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	remplacement de la file eau complète = amélioration de la qualité des rejets au milei naturels	TERRES DU HAUT BERRY	1 200 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Chemisage et remplacement de canalisation = diminution d'eau parasite en STEP= amélioration de la qualité des rejets en milieux naturels	TERRES DU HAUT BERRY	565 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Chemisage et remplacement de canalisation = diminution d'eau parasite en STEP= amélioration de la qualité des rejets en milieux naturels	TERRES DU HAUT BERRY	2 000 000,00 €	2023,2024,2025,2026
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Chemisage et remplacement de canalisation = diminution d'eau parasite en STEP= amélioration de la qualité des rejets en milieux naturels	TERRES DU HAUT BERRY	450 000,00 €	2022
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Amélioration de l'unité de traitement - curage et aménagement de la lagune = amélioration de la qualité des rejets au milei naturels	TERRES DU HAUT BERRY	85 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du dispositif de traitement - Remplacement par un autre filière du digesteur existant obsolète	TERRES DU HAUT BERRY	100 000,00 €	2023
2	2.2.1 Soutenir les projets concourant à la qualité de l'eau	THB	Transition écologique et énergétique	STEP - remplacement de la file eau et boues complète = amélioration de la qualité des rejets au milei naturels	TERRES DU HAUT BERRY	1 200 000,00 €	2023

2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	S	Transition écologique et énergétique	Gestion des pollutions accidentelles du captage (priorité 2)	AVORD	201 500,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du réservoir	BRECY	165 000,00 €	2023
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement de canalisation CVM -5,7 km	BRECY - MENETOU - NEUILLY	842 000,00 €	2023-2026
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	FC	Transition écologique et énergétique	Rénovation du réservoir de La Vergne (Rosières - Lunery)	FERCHER	275 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	FC	Transition écologique et énergétique	Rénovation du réservoir du Breuil (Saint-Florent-sur-Cher)	FERCHER	333 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	FC	Transition écologique et énergétique	Rénovation du réservoir de Primelles	FERCHER	235 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	FC	Transition écologique et énergétique	Rénovation du réservoir Juliot Curie (Saint-Florent-sur-Cher)	FERCHER	161 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	FC	Transition écologique et énergétique	Rénovation du réservoir de Lunery	FERCHER	241 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	FC	Transition écologique et énergétique	Interconnexion du réseau d'eau potable avec celui du SMEACL	FERCHER	2 000 000,00 €	2024
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Mise en sécurité du réservoir	Menetou Salon-DSP	20 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement de canalisation le bourgs	Menetou Salon-DSP	150 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement branchement plomb	MONTIGNY HUMBLIGNY ST CEOLS - REGIE	690 000,00 €	2022-2024
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du réservoir	MOROGUES	161 000,00 €	2024
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement canalisation 1,7 km	NEUVY-DEUX-CLOCHERS	180 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du réservoir	Sainte Solange -DSP	240 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement canalisation rte de moulins	Sainte Solange -DSP	147 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement de canalisation volet hydraulique priorité 1- 11,7 km	TERRES DU HAUT BERRY	2 530 000,00 €	2023-2026
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Equipement de télégestion + intégrations supervision	TERRES DU HAUT BERRY	50 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement de compteur radio émetteur (550 par an)	TERRES DU HAUT BERRY	200 000,00 €	2022-2026
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Renouvellement électromécanique	TERRES DU HAUT BERRY	140 000,00 €	2022-2026
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	remplacement de l'ensemble des branchements plombs existants sur ces trois communes	TERRES DU HAUT BERRY	690 000,00 €	2022,2023,2024
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	remplacement des conduites en PVC relargant des CVM	TERRES DU HAUT BERRY	842 000,00 €	2023,2024,2025
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	remplacement des canalisation fuyarde = préservation de la ressource	TERRES DU HAUT BERRY	2 530 000,00 €	2022,2023,2024,2025
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Campagne CVM	TERRES DU HAUT BERRY	66 000,00 €	2022
2	2.2.2 Sécuriser l'approvisionnement en eau potable	THB	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation du réservoir	VIGNOUX SOUS LES AIX	177 000,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	S	Transition écologique et énergétique	Réfection de la salle des fêtes (priorité 1)	AVORD	850 000,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	Rénovation du centre socio culturel d'AZY	AZY	639 535,74 €	2022-2023
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	S	Transition écologique et énergétique	Travaux thermiques de la Mairie de Farges en Septaine	FARGES-EN-SEPTAINE	35 506,03 €	2022

2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	Rénovation thermique de la maison du temps libre - Aménagement d'un espace jeunes - Création d'une chaufferie mode biomasse ou géothermie	FUSSY	1 200 000,00 €	2022 -2023
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	P2: Rénovation énergétique de l'école	HENRICHEMONT	50 000,00 €	2023 - 2024
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	P2: Rénovation énergétique du gymnase	HENRICHEMONT	80 000,00 €	2023 - 2024
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	S	Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique des écoles de La Septaine	LA SEPTAINE		2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	FC	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation de la Mairie et de la salle communale	MAREUIL-SUR-ARNON	500 000,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	Etude : Rénovation énergétique des bâtiments communaux	MENETOU SALON	15 000,00 €	2022 à 2024
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	Rénovation énergétique, réaménagement et réhabilitation de la salle polyvalente, patrimoine architectural de Morogues:Validation mission AMO CIT : 01/2022 IPhase programme : 02/2022 IConsultation maitrise d'œuvre : 04/2022	MOROGUES	767 509,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	FC	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation de la salle socioculturelle (SDF)	PLOU		2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	VSB	Transition écologique et énergétique	Changement de chauffage de la mairie	SAINT-HILAIRE-DE-COURT	40 000,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	Ecole maternelle : réhabilitation thermique et toiture	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	400 000,00 €	2023
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	Isolation par l'extérieur de la Salle des Fêtes	SOULANGIS	49 000,00 €	2024
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	changement des ouvrants de la salle des fêtes	ST ELOY DE GY	80 000,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	changement du système de chauffage de la salle des fêtes	ST ELOY DE GY	50 000,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	THB	Transition écologique et énergétique	changement du système de chauffage de la salle des associations	ST ELOY DE GY	30 000,00 €	2024
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	S	Transition écologique et énergétique	Réaménagement ancien presbytère en logement communal	VORNAY	128 023,00 €	2022
2	2.3.1 Engager la rénovation thermique du patrimoine des collectivités	VSB	Transition écologique et énergétique	Rénovation et extension de la salle des fêtes	VOUZERON	550 000,00 €	2023-2024
2	2.3.2 Encourager le déploiement des énergies renouvelables	THB	Transition écologique et énergétique	Mise en place d'une chaufferie bio-masse : Etude en cours avec Engie	LES AIX D'ANGILLON	900 000,00 €	2026
	2.3.2 Encourager le déploiement des énergies renouvelables	FC	Transition écologique et énergétique	Installation d'équipements ENR sur les bâtiments communaux	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	50 000,00 €	2024
2	2.3.2 Encourager le déploiement des énergies renouvelables	THB	Transition écologique et énergétique	Installation d'une PAC géothermique à la Salle des Fêtes Etude ECB effectuée	SOULANGIS	115 500,00 €	2024
2	2.5.2 Soutenir le recyclage des friches et promouvoir les formes urbaines durables	FC	Transversal - ingénierie	Révision du PLUI pour tenir compte des directives de l'Etat "ZAN"	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		2023
3	3.1.2 : Soutenir le développement des maisons de santé pluridisciplinaire et les structures d'exercice regroupé	THB	Cohésion sociale et territoriale	Pôle régional de santé: réhabilitation d'un bâtiment communal . Projet avec le GIP Santé - Maître d'œuvre: Cabinet BRUNET ( honoraires d'architecte compris)	HENRICHEMONT	280 000,00 €	2022
3	3.1.2 : Soutenir le développement des maisons de santé pluridisciplinaire et les structures d'exercice regroupé	FC	Cohésion sociale et territoriale	Construction d'une maison de santé	MAREUIL-SUR-ARNON	369 020,00 €	2022
3	3.1.2 : Soutenir le développement des maisons de santé pluridisciplinaire et les structures d'exercice regroupé	THB	Cohésion sociale et territoriale	Construction maison médicale	SAINTE-SOLANGE	500 000,00 €	2023
3	3.1.2 : Soutenir le développement des maisons de santé pluridisciplinaire et les structures d'exercice regroupé	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Extension Centre de Santé de Vierzon	VAL DE BERRY	320 000,00 €	2022
3	3.2.1 : Conforter les structures d'accueil petite enfance	CB	Cohésion sociale et territoriale	Construction d'une 3 <sup>ème</sup> micro-crèche	COEUR DE BERRY	450 000,00 €	2022
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	THB	Cohésion sociale et territoriale	Restructuration du pole scolaire et periscolaire	BRECY	2 321 955,00 €	2023
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	CB	Cohésion sociale et territoriale	Restructuration et extension des espaces mairie-école-salle polyvalente et création d'un espace accueil petite enfance	BRINAY	1 600 000,00 €	2022 -2023
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	THB	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation énergétique de l'école avec raccordement au mode de chauffage biomasse ou géothermie Etude CAUE	FUSSY	700 000,00 €	2023 - 2024
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation thermique école maternelle	GENOUILLY	400 000,00 €	2022-2023

3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	THB	Cohésion sociale et territoriale	Ecole : isolation, changement des menuiseries, installation de VMC, création réseau gaz à la maternelle; Etude Thermique ICB Dagallier-Fouchet	LES AIX D'ANGILLON	746 700,00 €	2026
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Réhabilitation des salles de classes pour école élémentaire et aménagement d'une nouvelle salle	NEUVY-SUR-BARANGEON	400 000,00 €	2023
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	FC	Transversal - ingénierie	Etude pour l'agrandissement de l'école maternelle Beauséjour	Saint-Florent-sur-Cher	12 500,00 €	2023
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	FC	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation énergétique des bâtiments communaux suite à la réalisation d'un COEP Maîtrise d'œuvre et travaux Ecole élémentaire Dézelot : 425 700 € HT Ecole maternelle Rive Droite : 330 000 € HT Locaux SITS : 43 000 € HT	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	798 700,00 €	2022
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation thermique de l'école et de la mairie ( <i>la géothermie</i> )	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	180 000,00 €	2022-2023
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation énergétique de l'école élémentaire	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	180 000,00 €	2023-2025
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Construction d'une nouvelle école élémentaire (2022-2024 travaux sur deux années)	SAINT-LAURENT	1 100 000,00 €	2022
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Plan de rénovation des écoles élémentaires et maternelles	VIERZON	8 700 000,00 €	2022-2026
3	3.2.2 : Soutenir la modernisation des équipements scolaires et périscolaires	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Création accueil péri-scolaire	VIGNOUX-SUR-BARANGEON		2021-2022
3	3.2.3 : Accompagner les projets jeunes	THB	Cohésion sociale et territoriale	Création d'un ALSH aux Aix d'Angillon mutualisé avec l'école communale	TERRES DU HAUT BERRY	3 100 000,00 €	2022
3	3.2.3 : Accompagner les projets jeunes	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Création d'un accueil de loisirs intercommunal à Vouzeron	VIERZON SOLOGNE BERRY	1 300 000,00 €	2022-2023
3	3.3.1 Poursuivre la mise en œuvre du programme Cœur de Ville	VSB	Attractivité du territoire	Acquisition démolition llot rue des ponts-sécurisation et mise aux normes écoles Valles et Molière	VIERZON	280 000,00 €	2022
3	3.3.1 Poursuivre la mise en œuvre du programme Cœur de Ville	VSB	Attractivité du territoire	Démolition et désamiantage B9 Hors DGFIP	VIERZON	120 000,00 €	2022
3	3.3.1 Poursuivre la mise en œuvre du programme Cœur de Ville	VSB	Attractivité du territoire	Démolition et désamiantage R1 ex galeries Aménagement de bureau pour maintien d'emploi en cœur de ville	VIERZON	140 000,00 €	2022
3	3.3.1 Poursuivre la mise en œuvre du programme Cœur de Ville	VSB	Attractivité du territoire	Réaménagement place de la Gare 2500 m²	VIERZON	1 015 000,00 €	2022
3	3.3.1 Poursuivre la mise en œuvre du programme Cœur de Ville	VSB	Attractivité du territoire	Acquisition démolition Pharmacie Forum prérequis marina fiche ACV FAX4-06	VIERZON	340 000,00 €	2022
	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	FC	Attractivité du territoire	Acquisition de foncier sur le plateau Jules Ferry Projet au multi-accueil pour remise au norme et extension des capacités d'accueil + création d'un parking pour faciliter la desserte du pôle enfance et des écoles à proximité	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	87 500,00 €	2022
	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	FC	Transversal - ingénierie	Etude de réalisation sur le plateau Jules Ferry- Projet au multi-accueil pour remise au norme et extension des capacités d'accueil + création d'un parking pour faciliter la desserte du pôle enfance et des écoles à proximité	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	20 000,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	Rénovation du logement du café des sports	ALLOUIS	45 000,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	Aménagement du centre bourg (sécurité, parcours pour personnes handicapées, vidéo protection, panneau d'informations, plantations arbustes)	ALLOUIS	Non chiffré	en cours de montage
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	S	Cohésion sociale et territoriale	Refection complète rues des Courlis et des Ecoles - desserte de logements sociaux à proximité de l'école (PDV) 520000	AVORD	520 000,00 €	2023
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	S	Transition écologique et énergétique	Réalisation de trois logements (PVD) - logements non loués	BAUGY	331 500,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	P1: Projet réhabilitation du "Jeu de paume"-1- Etude architecturale (PVD)	HENRICHEMONT	5 160,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	Aménagement du Square du Jeu de Paume à Henrichemont Envisagé : SAS Egoïne	HENRICHEMONT	500 à 800 000 €	2022/2023



	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Transversal - ingénierie	Etude patrimoniale et stratégique - Les Aix 2040	LES AIX D'ANGILLON	50 000,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Aménagement de centre bourg	MASSAY	891 000,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	Revitalisation centre bourg objectif 2030 :Etude BE à partir de 2022:	MENETOU SALON	50 000,00 €	2022 à 2030
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Maintien du dernier commerce de proximité dont un axe rénovation énergétique	Méry-sur-Cher	480 000,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Démolition bâtiments dans le cadre de la création d'un Jardin des Cinq Sens	NOHANT-EN-GRACAY	36 707,00 €	2022-2023
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	FC	Cohésion sociale et territoriale	Panneau d'affichage règlementaire numérique	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	8 333,33 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	FC	Cohésion sociale et territoriale	Acquisition de foncier en centre bourg historique	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	90 000,00 €	2024
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	FC	Attractivité du territoire	Créer un poumon vert en centre bourg historique	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	20 000,00 €	2024
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	FC	Attractivité du territoire	Construction d'une nouvelle gendarmerie et de 16 logement pour les gendarmes	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	736 000,00 €	2024
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Travaux de sécurisation du centre-bourg	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	100 000,00 €	2023-2025
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Réhabilitation d'un immeuble en centre-bourg pour accueil commerce, cabinets médicaux et salle du conseil municipal	SAINT-GEORGES-SUR-LA-PREE	300 000,00 €	2023-2025
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Cohésion sociale et territoriale	Création d'une voie d'accès pour la résidence séniors et gestion d'une ligne HT	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	250 000,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Cohésion sociale et territoriale	Dénomination et numérotation voies communales : acquisition panneaux et numéros	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	70 000,00 €	2023
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	Revitalisation du centre bourg - Phase 1 Gestion des réseaux, Rue du Commerce, création de la rue des anciens combattants - tranche 1 : enfouissement des réseaux et mise aux normes des réseaux d'eaux pluviales	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	685 500,00 €	2023
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	Revitalisation du centre bourg - Phase 1 Gestion des réseaux, Rue du Commerce, création de la rue des anciens combattants - tranche 3 : réhabilitation de la rue du Commerce	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	183 000,00 €	2026
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Attractivité du territoire	Revitalisation du centre bourg - Phase 1 Gestion des réseaux, Rue du Commerce, création de la rue des anciens combattants - tranche 2 : création de la route des anciens combattants	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	841 000,00 €	2024
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	THB	Cohésion sociale et territoriale	Revitalisation du centre bourg, gestion des réseaux (pluviales) Phase 2 d'aménagement sécuritaire du centre bourg et environnemental	VIGNOUX-SOUS-LES-AIX	270.000,00 €	2022
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	FC	Cohésion sociale et territoriale	Acquisition du bar, plus travaux d'aménagement	VILLENEUVE-SUR-CHER	340 000,00 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	THB	Cohésion sociale et territoriale	Aménagement d'un city stade, et travaux de rénovation dans l'école	ALLOUIS	Non chiffré	A l'étude
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	S	Cohésion sociale et territoriale	Création d'une piste BMX 26 200	AVORD	26 200,00 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	S	Cohésion sociale et territoriale	Etude d'un bassin couvert pour permettre l'apprentissage de la natation pour l'ensemble des communes de la CDC	BAUGY		
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	CB	Cohésion sociale et territoriale	Création terrain multisports	BRINAY	82 209,00 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	CB	Cohésion sociale et territoriale	Aménagement d'une salle omnisport de proximité et polyvalente dans le batiment communal "la Grange" pour la pratique d'activités physiques et sportives de loisirs intergénérationnelles voire de sport corporatif	BRINAY	659 350,00 €	2022-2023
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	THB	Cohésion sociale et territoriale	Requification des Vallières : épicerie sociale, bibliothèque, café associatif, salle commune, espace associatif, petits logeemnts pour les apprentis	LES AIX D'ANGILLON	3 800 000,00 €	2024
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Réhabilitation du cinéma le Rio	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	70 346,67 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Création d'un musée numérique Microfolies à la médiathèque	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	40 000,00 €	2022

3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Création d'un centre culturel (étude)	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	25 000,00 €	2023
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Réhabilitation de l'espace Dordain	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	185 700,00 €	2023
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Création d'un centre culturel	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	2 500 000,00 €	2025
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Aménagement d'un plateau multisports	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	210 951,65 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Rénovation des courts de tennis	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	85 833,33 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Création d'un boulodrome	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	83 333,33 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Construction d'un gymnase multisports	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	1 944 166,67 €	2025
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Transition écologique et énergétique	Réhabilitation de l'espace Dordain	SAINT-FLORENT-SUR-CHER		2023
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	FC	Cohésion sociale et territoriale	Réhabilitation du cinéma le Rio - installation d'une climatisation réversible	SAINT-FLORENT-SUR-CHER	28 333,00 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	THB	Cohésion sociale et territoriale	Réhabilitation et couverture des 2 terrains de tennis	SAINT-MARTIN-D'AUXIGNY	170 000,00 €	2025
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	THB	Cohésion sociale et territoriale	3.2.3 construction d'un terrain multisport ( city stade)	ST ELOY DE GY	60 000,00 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Aménagement d'un espace intergénérationnel sur le site de L'Escale : terrain multisports	THENIOUX	58 334,00 €	2022
3	3.3.3 : Développer l'accès aux sports et aux pratiques culturelles et artistiques	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Construction d'une halle de sports collectifs	VIERZON	5 400 000,00 €	2025-2026
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Requalification de l'avenue de la République et des 2 places	VIERZON	4 300 000,00 €	2023-2024
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Reconquête d'îlots insalubres en centre ville	VIERZON	5 000 000,00 €	2024-2026
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Cohésion sociale et territoriale	Création de six petites résidences pour personnes âgées	VIERZON	4 800 000,00 €	2025-2026
3	3.3.2 : Poursuivre la mise en œuvre du programme Petite Ville de Demain et accompagner la revitalisation des centres-bourgs et centres-villes du territoire	VSB	Attractivité du territoire	Création d'un port urbain	VIERZON	5 400 000,00 €	2025-2026
	4. Renforcer les coopérations territoriales à toutes les échelles	FC	Transversal - ingénierie	Projet de territoire	FERCHER		2022